

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 21 décembre 2023, à 18 h 30, en salle des fêtes d'Authume, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 84
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60
 Nombre de procurations : 10
 Nombre de votants : 70
 Date de la convocation : 14 décembre 2023
 Date de publication : 28 décembre 2023

Conseillers présents

FICHÈRE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	PRAT Hervé
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	ROCHE Paul
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	BREMOND Gabriel
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	HENRY Micheline
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GERMOND Daniel	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	
STOLZ Julien	JARROT-MERMET Laëtitia	
THEVENIN Héléne	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
 SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
 SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
 PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
 CHAMPANHET Stéphane donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe (jusqu'aux communications)
 DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre
 DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
 GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
 HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
 JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
 NONNOTTE-BOUTON donne procuration à BERTHAUD Mathieu (jusqu'à DCC-2023-125)
 RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
 FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à GAUTHRAY-GUYENET Thierry (à partir DCC-2023-130)
 RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	2023-124)	MATHEZ Christian
ROY Jean-Yves (DCC-2023-140)	BREMOND Gabriel (jusqu'à DCC-2023-125)	GINET Gérard
TRONCIN Dominique (communications)	JACQUOT Patrick	CALLEGHER Aline
CHEVAUX Bruno	VIVERGE Patrick	JEANNEAUX Cyriel
BERTHAUD Mathieu (DCC-2023-124)	GRUET Olivier	DAUBIGNEY Jean-Michel (communications)
NONNOTTE-BOUTON Catherine (DCC-	LABOUROT Céline (DCC-2023-137)	

M. le Président : Bonsoir à tous. Je vais commencer par vous faire part des pouvoirs : Stéphane CHAMPANHET donne pouvoir à Jean-Philippe LEFEVRE, (pendant le démarrage de la session, il va ensuite nous rejoindre), Catherine DEMORTIER-BLANC à Alexandre DOUZENEL, Justine GRUET à Frédérique DRAY, Philippe JABOVISTE à Jean-Baptiste GAGNOUX, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Mathieu BERTHAUD (qui va arriver en retard), Jacques PECHINOT à Isabelle MANGIN, Timothée DRUET à Hervé PRAT, Nadine HERRMANN à Daniel BERNARDIN, Emeric PAUVRET à Laetitia JARROT-MERMET, Fabien RIGAUD à Christophe MONNERET, Christine RIOTTE à Jean-Luc CROISERAT.

Pour poursuivre, je vous propose de désigner un secrétaire de séance : l'ordre alphabétique nous invite à proposer le poste à Gérard FERNOUX-COUTENET. Acceptez-vous, Gérard ? Oui, je vous en remercie.

Avant de rentrer vraiment dans le vif de nos délibérations, je voudrais tout d'abord remercier Grégory SOLVADINI de nous recevoir dans sa salle des fêtes.

Nous commençons par la première notice.

Des présentations sont projetées en séance pour chacune des notices.

NOTICE N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2023

M. le Président : Vous l'avez reçu. Avez-vous des observations particulières ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 9 novembre 2023.

M. le Président : Nous passons aux notices n° 2, 3 et 4.

NOTICE N° 2 : COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

NOTICE N° 3 : COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

NOTICE N°04 : COMMUNICATION DE L'ÉTAT DES INDEMNITÉS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – ANNÉE 2023

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Vous avez sous les yeux la liste des décisions prises par le Président, que voici :

- un achat de luminaires LED avec la société ECLATEC l'éclairage technique, pour 102 000 euros ;
- un contrat de droit d'accès multi-utilisateurs pour la DSI (Direction des Systèmes d'Information) avec la société Orféor, pour 12 000 euros par an ;
- une convention de servitude à Saint-Aubin, avec Enedis, pour 20 euros ;
- une rencontre littéraire à la médiathèque, avec Monsieur NICOLAS Philippe.

Avez-vous des questions particulières ? Je n'en vois pas.

Je passe aux décisions prises par le Bureau Communautaire, que voici :

- le tableau des effectifs, plusieurs fois ;
- l'avenant à la convention d'occupation temporaire avec SNCF Gares & Connexions pour le local en gare de Dole, c'est une reconduction ;
- renouvellement de mise à disposition d'ateliers au CAN (Centre d'Activités Nouvelles) ;
- renouvellement de domiciliations et nouvelle domiciliation au CAN.

Il n'y a rien de spécial. Avez-vous des questions sur ces communications ? Je n'en vois pas. Je poursuis donc avec les communications. Vous avez dans votre dossier l'état des indemnités des conseillers communautaires, je ne vais pas vous en lire la liste. Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire ainsi que de l'état des indemnités des élus communautaires pour l'année 2023.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 5.

NOTICE N°05 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE POUR 2024

DCC-2023-124

M. le Président : Nous aurons bien sûr l'occasion d'en reparler au moment du vote du budget. Conformément à ce qui avait été annoncé dans le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires), nous vous proposons de maintenir les taux de l'année précédente, sauf en ce qui concerne la taxe d'ordures ménagères (TOEM) : nous vous proposons de la ramener de 10,41 % à 9,91 %.

Nous laissons les autres taux en l'état, à savoir : la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) à 22,58 % ; le foncier bâti à 7,40 % ; le non-bâti à 4,12 % ; et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 15,75 %. Nous ramenons donc la TOEM à 9,91 % contre 10,41 %.

Avez-vous des questions ?

M. PRAT : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames, Messieurs, les délégués. Je suis heureux, comme tous, de constater la baisse du taux d'enlèvement des ordures ménagères. Je pense que nous aurions pu, si nous avions une politique ambitieuse au niveau des ordures ménagères, les faire baisser aujourd'hui davantage.

En particulier, je suis surpris du retard pris par la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole sur le tri des biodéchets. J'avais interrogé l'année dernière le Bureau communautaire à ce sujet, il m'avait été répondu que tout était en œuvre. Pour l'instant, d'après ce que j'ai pu voir dans la presse, seuls trois quartiers de Dole et Choisey seront au printemps éligibles à cette question. Je trouve dommage que l'on n'ait pas davantage anticipé car, aujourd'hui, les biodéchets en France représentent environ un tiers de nos poubelles.

Je vais revenir sur des précédents, si nous avons pucé les poubelles. Certaines communes ont distribué des composteurs gratuitement ou à 15 euros depuis plus de 15 ans. En l'absence de redevance incitative, tous les gens qui trient bien leurs déchets ne bénéficient pas de leur tri. Malheureusement, vous êtes un peu partisans d'une écologie punitive puisque tous ceux qui font des efforts ne sont pas récompensés. Avec la redevance incitative, nous aurions eu une nette baisse de la redevance et aujourd'hui, nous serions encore plus agréablement surpris.

J'aimerais savoir, sur ce tri des biodéchets, allons-nous avancer plus rapidement dans l'année à venir ou allons-nous en rester là ?

M. le Président : Je poserai la question au Président du SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères). Une communication a été faite, mais peut-être n'avons-nous pas été assez attentifs. Je veux bien que l'on tourne en boucle sur la redevance, mais arrêtez de nous expliquer que la redevance aurait fait baisser sensiblement la consommation. Si vous regardez ce qui se passe dans les autres communes, vous verrez que ce n'est pas aussi pertinent que vous le dites.

Sur les biodéchets, c'est le SICTOM qui fait cela, car ce n'est pas que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui a cette politique. C'est une politique à l'échelle de plusieurs intercommunalités qui a été lancée. Tout un plan de développement a été installé. Je vous rappelle que les composteurs sont déjà à disposition des Dolois, des Grand-Dolais et de l'ensemble du Pays depuis plusieurs années. Entre nous, l'accélération des ventes a augmenté fortement ces derniers mois et va continuer, nous en avons racheté un certain nombre. Vous critiquez quelque chose qui est déjà en place. C'est bien. Je prends plutôt cela comme un indice de satisfaction.

Sinon, les biodéchets, ce n'est pas si simple, quand on regarde nos collègues dans les autres communautés de communes, nous sommes tous sur le même plan et plutôt en avance. Il est vrai que certaines communes en France sont beaucoup plus en avance que nous, mais bien d'autres sont beaucoup plus en retard. La collecte des biodéchets en milieu urbain n'est pas simple, contrairement à ce que vous pensez, on ne met pas des composteurs au milieu de la ville. Ce n'est pas si simple que cela. Nous cherchons des solutions.

Sur l'habitat collectif, c'est encore un autre problème, c'est pourquoi nous procédons par expérimentation, pour voir comment cela se développe. Nous ne le faisons peut-être pas assez vite à votre goût. Honnêtement, certains élus sont présents avec moi dans le bureau du SICTOM, et qui connaissent les enjeux. Vous pouvez trouver que cela ne va pas assez vite, mais je pense que le nécessaire est fait, un gros travail est fait, et nous ne voulons pas nous tromper. Nous essayons donc d'y aller prudemment et par expérimentation plus qu'autre chose.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme JARROT-MERMET : Bonsoir. Je complète ce que vous venez de dire. En milieu urbain, des choses se font aussi. Des gens ont des lombricomposteurs depuis 15 ans et ne jettent aucun déchet vert dans le centre-ville. Quand nous allons installer des composteurs au bout du quartier, le citoyen devra participer,

alors que lui, ne met pas ses déchets depuis déjà des années. En ville, il se passe des choses, et là, pour le coup, nous serons pénalisés.

M. le Président : Je ne vois pas par quoi vous serez pénalisés. Toute une politique a été mise en place. Des ramassages ont commencé à partir du mois d'avril. Nous attendons, d'ailleurs, la benne qui se capable de faire le ramassage et le nettoyage des poubelles. Tout un plan se met en place, vous aurez une communication assez forte à partir du mois de janvier, vous regarderez cela et vous nous direz si nous n'en faisons pas assez ou si nous pouvons encore faire mieux, sans doute, mais nous continuons.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets donc au vote cette fiscalité locale. Pour les taux que je viens d'évoquer, y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte pour 2024 les taux de fiscalité locale selon le détail présenté en annexe.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 6.

NOTICE N°06 : TARIFS COMMUNAUTAIRES

DCC-2023-125

M. HOFFMANN : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que le Conseil Communautaire est compétent pour fixer les tarifs des services publics gérés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 pour les services suivants :

- enfance, jeunesse ;
- lecture publique ;
- centre d'activités nouvelles ;
- services techniques ;
- sports ;
- fourrière ;
- location de salles ;
- bornes de recharge pour voitures électriques ;
- aire d'accueil des gens du voyage.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs communautaires 2024 tels que présentés dans le tableau en annexe.

M. le Président : Merci. C'est évidemment une synthèse. Vous avez le tableau complet, comme le prévoient les textes, qui signale en rouge tous les tarifs qui ont été modifiés. Quelques tarifs sont ajustés, notamment pour la restauration scolaire. Il y a un certain nombre de petites choses. Je suppose que vous les avez examinés avec attention et je vous invite à poser les questions que vous souhaitez.

Mme JARROT-MERMET : Je pointe le tarif « restauration du midi », qui passe de 4 euros à 4,15 euros. C'est complètement insatisfaisant. Nous sommes dans une politique totalement inéquitable. Je demande depuis un moment une vraie grille tarifaire pour ces tarifs, comme beaucoup de communes le font en Bourgogne-Franche-Comté, avec des tarifs qui varient de 1 à 8,50 euros. Je ne dis pas que c'est cela qu'il faudrait appliquer, mais il faudrait tout de même que nous ayons une vraie réflexion à ce sujet.

Le tarif social proposé, par exemple, pour la Ville de Dole, est complètement insatisfaisant, puisqu'il n'est pas automatique, il faut montrer patte blanche au CCAS ; c'est aussi stigmatisant. Ce tarif ne me convient absolument pas. Ce n'est pas la hausse que je critique, c'est le fait qu'il est complètement inéquitable.

Mme JEANNET : En effet, sur ce tarif, je pense que la hausse n'est pas discutable parce que quand je vois ce qui se passe autour de nous, 15 centimes, c'est largement raisonnable. Vous savez tous aussi les augmentations que nous subissons partout. L'an dernier, nous avons fait le choix de ne pas toucher aux tarifs, mais cette année, nous arrivons à un moment donné où ce n'est pas juste pas possible.

Les tarifs, aujourd'hui, en effet, sont fixes pour tout le monde. Certaines communes participent, dans une politique familiale à aider les familles. Je ne comprends pas quand vous dites qu'il faut montrer patte blanche. C'est quelque chose tout de même de particulier, puisque c'est en fonction des revenus. Les revenus sont connus aux services et cela se fait automatiquement au moment de la facturation. Je ne vois pas ce que le CCAS vient faire là-dedans. Peut-être que certaines familles peuvent saisir le CCAS si elles veulent une aide complémentaire. Aujourd'hui, il y a une aide de 1,50 euro par repas et par enfant, quand on est sur les plus bas revenus. C'est pour la Ville de Dole.

La Ville de Damparis a un autre système qui doit être sur trois ou quatre tranches, mais les communes peuvent aussi avoir la même politique.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote ces tarifs. Y a-t-il des oppositions ? Cinq oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 5 oppositions et 2 abstentions, approuve les tarifs communautaires.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 7.

NOTICE N°07 : TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

DCC-2023-126

M. FERNOUX : Bonsoir, mes chers collègues. Il s'agit des nouveaux tarifs d'assainissement applicables à partir du 1^{er} janvier 2024. Il appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de voter les tarifs applicables pour les redevances d'assainissement collectif sur l'ensemble des communes concernées de son territoire.

Au vu des besoins pour assurer à la fois le fonctionnement du service public d'assainissement et les investissements à conduire, il a été validé lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 d'augmenter progressivement les recettes relatives aux redevances d'assainissement collectif.

Aussi, sur la base des principes votés en 2021, en prenant en compte une forte augmentation des tarifs de l'énergie et des matières premières, et suite à la réunion du Conseil d'exploitation du 19 décembre dernier, il est aujourd'hui proposé d'appliquer une minoration de 20 % à la place de 15 % comme proposé initialement sur les parts variables des communes pour lesquelles le traitement des effluents est assuré par un système rustique (lagune, décanteur, filtres plantés, etc.).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 (part fixe et part variable collectivité) inscrits dans le tableau ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci, Gérard. Vous avez compris que c'est encore un effort très significatif qui est demandé. C'est la dernière marche du dispositif qui avait été décidé en 2021, je vous le rappelle. Une stratégie a été adoptée en son temps. Elle vise deux choses : d'une part à harmoniser les tarifs sur une période fixée à trois ans. C'était assez court, mais cela permet de renégocier les contrats qui doivent l'être en 2026 et à partir du 1^{er} janvier 2027 ; ainsi tous les contrats seront en phase, ce qui permettra de repartir sur une base homogène et sans différenciation. C'était la volonté que nous avons mise en avant en 2021.

D'autre part, il s'agissait d'étaler cette harmonisation sur trois ans ; nous arrivons à la dernière marche. Suite aux interventions des uns et des autres, nous avons proposé un abattement pour les communes qui ne sont pas dans des stations d'épuration. Nous avons proposé un abattement de 20 %. Voilà donc le résultat de tous ces calculs qui nous amènent à cette homogénéisation pour l'année 2024.

Je vous laisse intervenir. Je sais que c'est un sujet compliqué, lourd ; j'en suis bien conscient, mais je pense que c'est un peu un mal nécessaire. Vous connaissez les enjeux de cet assainissement sur notre territoire, évidemment liés aux besoins en investissements qui sont assez lourds, avec certains territoires complexes à mettre en œuvre et dont il faut tenir compte.

Je vous laisse intervenir, si vous le souhaitez.

M. JEANNEROD : Bonsoir. J'apprécie qu'un geste ait été fait, mais il ne me donne pas totalement satisfaction. Je pense que nous devons tenir compte de ce phénomène : lagunes et rhizosphères ont un mode de fonctionnement, j'allais dire, moins onéreux que l'autre système. Par contre, je pense qu'au niveau de l'analyse, nous devons encore aller plus loin et prendre en considération un deuxième élément : celui des investissements à réaliser sur les prochaines années.

D'après les calculs que je me suis fait le plaisir de vous transmettre, mon cher Président – nous faisons les choses à la loyale - simplement, sur une petite commune telle que la nôtre, et c'est vrai pour un bon nombre de lagunes, on s'aperçoit que de 2021 à 2022, il a dû y avoir une augmentation à peu près de l'ordre de 100 euros, ensuite, 75 euros environ. Sur les factures globalement, nous sommes toujours sur du 120 m³, et nous passons de 148 euros à 310 euros, de 2021 à 2022.

Nous avons tout de même l'avantage, au niveau de certaines communes, d'avoir des investissements modestes, et je dirais même, en ce qui me concerne, qu'ils sont nuls. Je ne jouerai pas la carte solitaire,

je pense que vous avez parlé de solidarité, je veux être solidaire avec l'ensemble des communes qui ont les mêmes caractéristiques que la mienne.

J'avais fait la proposition de 0,15 pour le fonctionnement de la lagune et j'ajoutais 0,15 pour ce que j'appellerai les communes sur lesquelles il n'y a pas d'investissement ou très peu d'investissement à faire. Lorsque nous faisons simplement le calcul du coût de l'investissement par abonnement sur 25 ans, nous arrivons à des situations où l'abonné ne paie même pas la charge de l'investissement. Dans certains cas, alors qu'il va le payer 2,57 euros environ, on arrive à un chiffre de 5. Là, on a des gens qui sont vertueux, il y en a d'autres qui le sont beaucoup moins.

Nous n'allons pas taper sur ceux qui n'ont pas été vertueux, ils ont tous une histoire. Néanmoins, pour ceux qui ont été vertueux, qui ont des systèmes qui fonctionnent bien, à cet égard, on pourrait très bien avoir une reconnaissance et appliquer un 15 %. Et ce, quel que soit le système, que l'on soit sur des systèmes rustiques ou autres, lorsque les systèmes fonctionnent et qu'il y a très peu d'investissement dans les années à venir, je pense que cela doit être reconnu.

Cela me permet de dire que, sur un bon nombre de petites communes, nous commençons à être en grande difficulté. Depuis à peu près 10 ans, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a fait ces investissements, je ne vais pas y revenir. Une fiscalité a été faite. Si bien que lorsque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait augmenter la fiscalité, au niveau de la commune, nous n'allons pas encore charger le contribuable. Au niveau de notre commune, que fait-on ? Nous attendons, nous attendons, nous attendons. Personnellement, cela doit faire à peu près 6 ou 8 ans que j'attends. Là, je suis complètement coincé et je vais demander à mes contribuables, d'une part de payer l'augmentation de l'assainissement et je vais leur ajouter encore 2, 3 ou 4 points d'impôts.

Tout le monde écoute les informations, les assurances, ceci, cela ; pour nos petits retraités qui ont une maison et qui sont veufs, cela semble quand même un peu difficile. Je dépasserai encore ce débat et me permettrai d'aller plus loin. Dans l'intercommunalité, il y a un élément que je qualifierai d'un peu pervers. Les bourgs et les gros bourgs ont bénéficié, c'est la législation, et pour certaines, je les ai votées, de ce que l'on appelle « le transfert de compétences ». En d'autres termes, cela signifie une diminution de leurs charges et aussi une augmentation de leur capacité d'autofinancement. Le contribuable de ces bourgs et grands bourgs se trouve, certes, avec une augmentation, comme tous les autres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais en plus, au niveau de la commune, des investissements se passent et se passent.

Chez nous, les petites communes, on se ramasse l'augmentation, que ce soient les impôts ou l'assainissement et ensuite, nous n'avons rien. Si l'on veut quelque chose, il faut encore en « remettre une couche ». Nous arrivons à une situation qui est tout de même, à notre égard, un petit peu malsaine. Dans ma commune de 135 habitants, le budget est inférieur à 100 000 euros, il y a une école, il y a une institutrice, il y a tout le fonctionnement. On ne tourne qu'avec des bénévoles et nous sommes actuellement tout à fait exsangues. Il suffit que les sapins commencent à sécher, que les hêtres soient malades, et la forêt ne rapporte plus rien. On a perçu à un moment donné quelque chose comme 3 à 5 euros par mètre cube. Ce qui laisse sous-entendre que, précédemment, on le vendait 50 ou 60 euros. Nous nous retrouvons donc « coincés de chez coincés ».

Je voulais tout de même soulever ce problème parce qu'il est grave, à mon avis, et j'aimerais que sur ce problème de l'assainissement, on revoie notre copie. J'ai déjà travaillé, il y a des éléments, et d'autres personnes ont des idées. Quand je trouve quelque chose, je l'envoie au Président, et comme cela, il a le temps d'apporter sa réflexion.

Mais je voudrais encore bien avaler un orvet, je ne voudrais pas avaler un python ! Je sais que c'est la période de Noël, c'est la période peut-être où l'on plume les dindons. Moi, je préférerais plumer des oies, il nous reste au moins le duvet.

Bonne soirée, merci.

M. BERNARDIN : Pour moi, cette redevance assainissement est un modèle de dysfonctionnement concernant nos prises de compétences. Je l'ai déjà rappelé plusieurs fois par le passé. Je vais rentrer un peu dans le détail. Nous en avons parlé il y a deux jours car la commission Assainissement se réunissait. Nous ne sommes pas tombés d'accord sur les modalités futures de cette redevance assainissement. Je vais vous expliquer un peu quel est mon ressentiment.

Il y a trois ans, au syndicat d'assainissement de la Vèze, le SIAV, nous étions un certain nombre de communes. Je vais vous en donner quelques exemples : Audelage ; Châtenois ; Archelange ; Amange, Rochefort-sur-Nenon ; Brevans, etc. Quand on nous a sollicités pour apporter le syndicat à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant cette nouvelle prise de compétences, nous avons vu les choses plutôt favorablement pour deux raisons : premièrement, parce notre assainissement était pratiquement terminé, nous ne payions plus d'investissements, nous avions un réseau qui était quasi neuf, et nous ne payions que de l'entretien.

De plus, nous avons eu une subvention exceptionnelle de l'Agence de l'eau, sur laquelle nous ne comptons pas, de 300 000 euros environ, qui nous a permis de descendre le prix pour les familles de nos villages en passant de la prime fixe de 50 euros à 30 euros. Nous allions continuer avec cette somme – il nous restait 240 000 euros – à faire baisser cette prime fixe, certainement jusqu'à 10 euros, mais la prise de compétence nous a été proposée. Nous ne sommes donc pas allés plus loin, mais nous avons remis à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole une somme de 240 000 euros.

Quand je vois ce qui se passe ce soir, je regrette que, par exemple, la notice n° 12 n'ait pas été mise avant cette notice. Parce qu'elle nous parle des difficultés d'assainissement que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a découvertes lorsqu'elle a pris la compétence. Nous allons la voter tout à l'heure, mais je vous dis tout de même ce qui se passe, quelle est la problématique : au niveau des communes qui ont apporté leur syndicat, un transfert de résultats était nul. Pire encore, il y a eu des transferts de déficits de la part de certaines communes. Je ne l'invente pas, c'est marqué dans la notice n° 12. On nous dit qu'il y a un programme d'investissements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole très important à mettre en place, que nous allons voter tout à l'heure, en raison notamment de plusieurs mises en demeure prononcées par l'État en raison de risques de pollution.

Résultat des courses, on nous demande de valider ce soir 1 200 000 euros, pris dans le budget général, pour ces difficultés d'assainissement rencontrées lorsque nous avons pris cette compétence. J'estime qu'au niveau du SIAV, de notre syndicat, nous avons apporté un réseau impeccable, de plus une somme importante, 240 000 euros. Ce soir, on nous demande de participer de manière solidaire à éponger les dettes, ou à aider les autres communes qui n'ont rien fait, ou pas grand-chose, à réaliser leur assainissement. Il y a 5 millions d'euros de prévus au budget pour l'assainissement cette année, sur 50 millions d'euros d'investissements prévus, si nous voulons que les 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soient aux normes prochainement. Vous voyez, 5 millions d'euros : quand le Président nous dit que nous sommes à la dernière marche, moi je dis que nous sommes à la première marche et qu'il va encore se passer bien des choses pour que nous arrivions à avoir un assainissement potable sur les 47 communes et que nous puissions objectivement payer ces 50 millions d'euros d'investissements dans les années à venir.

Voilà ce qui se passe au niveau des 5 communes que j'ai citées, mais il y en a d'autres. Sur les 47, plusieurs sont dans la même situation que nous : elles ont été vertueuses, comme le disait notre collègue, maire de Gredisans tout à l'heure, et d'autres ne l'ont pas été. Ce que je vois, c'est qu'en 2022, la première année que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pris la compétence, nous avons dû passer la prime fixe de 30 euros à 50 euros pour tout le monde. Dans ma commune, comme dans les autres que j'ai citées, la note d'assainissement est augmentée de 20 euros pour chacune des familles qui compose notre village. Je pensais que c'était un passage obligatoire, peut-être, mais je ne pensais pas que nous aurions une augmentation dès le départ.

Trois ans après, en 2024, on nous propose de passer la part variable de 0,90 euro par m³ à 1,42 euro par m³, soit 52 centimes d'augmentation, 57 % d'augmentation. On considère que pour 120 m³, la consommation moyenne d'un ménage, multipliés par 50 centimes, cela fait 60 euros de plus par ménage, dans nos communes. Ce n'est pas rien du tout. Et encore, ce sont 60 euros hors taxes, soit 70 euros toutes taxes comprises. En l'espace de trois ans, nos habitants vont passer d'une gestion où les prix auraient dû baisser, chez nous, à une somme de 90 euros. Je trouve que c'est inadmissible. Je ne peux pas dire aux habitants de ma commune qu'en confiant la gestion de notre assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, on leur impose 90 euros de plus par an à payer.

Je ne m'arrêterai pas là. Avec les maires qui le souhaitent et qui sont dans la même situation que nous, je ferai une conférence de presse pour que les habitants sachent exactement ce qui se passe.

Cette année, si vous avez regardé, l'assainissement de Damparis et celui de Tavaux vont commencer à être entrepris. Je regarde leur augmentation de la part variable, elle est de 41 % ; chez nous, elle est de 57 %. J'ai du mal à comprendre pourquoi.

Cette hausse, en fin de compte, de la part variable et celle de la part fixe existe uniquement parce qu'il va falloir faire des rattrapages d'assainissement dans d'autres communes. Je suis pour la solidarité, bien sûr, mais que pour la solidarité, et je veux que l'honnêteté soit aussi de mise sur ce dossier. Quand nous allons chercher l'argent pour payer tout ce que nous voulons mettre en place, nous devons regarder qui a été vertueux. Celui qui l'a été, nous continuons à lui faire payer ses emprunts, sa part véritable. Par contre, nous devons regarder où vont avoir lieu les 50 millions d'investissements dans les années à venir, c'est-à-dire dans les communes qui n'ont pas fait ce qu'il fallait au préalable. C'est à ce niveau-là qu'il faut faire payer la hausse et non pas auprès des communes qui ont été vertueuses.

Je comprends, Jean-Pascal me l'a dit, que certains foyers dans ces communes ne pourront pas payer une hausse aussi importante d'un seul coup. C'est là que la solidarité intervient. Je pense qu'il faut que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole regarde quelle part peut être demandée à chacun des foyers de ces communes où des investissements sont prévus, ce qu'il est possible, on le leur demande, ce qui

n'est pas possible, on le demande à l'ensemble de la collectivité. On le prend dans le budget global, on ne va pas dans les communes qui ont été vertueuses. Ça, c'est de la solidarité. Oui, mais que ça.

Ce soir, chacun votera comme il l'entend, mais je pense que nos administrés vont nous demander des comptes sur cette augmentation importante, il faudra que chacun d'entre nous puisse expliquer son vote de ce soir. Je voulais vous dire qu'il est urgent comme l'a dit tout à l'heure le maire de Gredisans, qu'il y ait la mise en place d'une commission qui travaille sur cette problématique en 2024 pour proposer une solution équitable en 2025 ; sinon, nous allons entrer vraiment en conflit permanent.

De manière plus globale, quand nous prenons une compétence nouvelle, et surtout quand on ne part pas sur les mêmes bases, que l'on ait défini au préalable comment nous allons mettre en place cette compétence. Nous avons pris la compétence assainissement et nous avons discuté ensuite de la façon de la mettre en place : eh bien, non ! Je regarde par exemple la dernière notice de ce soir : nous allons prendre une nouvelle compétence à nouveau, et encore une fois, nous n'avons pas défini comment elle serait mise en place. Qui va payer pour cette compétence ? Je pense que nous avons intérêt à travailler de manière un peu plus sérieuse sur ces dossiers.

M. LAGNIEN : Bonsoir à tous. Président, je suis tout à fait solidaire de ce qui vient d'être dit des deux côtés et j'interviens au titre des maires du canton parce qu'effectivement, on voit des levées de boucliers en ce moment et, comme l'a dit Daniel, il n'est pas facile d'annoncer ces hausses à nos administrés. Je suis un peu mal placé puisqu'il y a des travaux à faire dans la commune, sur la station d'épuration. Malgré tout j'ai fait un petit calcul, beaucoup moins technique que mes collègues, avec cette augmentation, et encore, je l'avais même mise plus fort : il faudrait 50 ans pour l'amortir.

Par contre, j'ai une autre question à poser au Président. Je n'ai pas pu aller à la réunion mardi, on m'a répété que sur les 50 millions, vous aviez une subvention de 15 %. Je voudrais des éclaircissements, si c'est cela, je ne comprends pas. Nous, dans nos communes, quand nous essayons de bâtir un projet, nous essayons d'avoir 60 à 70 %. Est-ce que c'est une *fake news* ? Si c'est vrai, je voudrais des explications parce que, je répète ce qu'ont dit mes collègues, ce que se dit dans nos communes rurales, c'est que nous avons l'impression que ce sont les petites communes qui financent les travaux des gros bourgs.

Un peu comme nous avons déjà eu l'occasion d'en parler pour les compétences transférées de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole il y a quelques années. Nous n'allons pas refaire ce scénario, mais il est vrai que nous sommes un peu inquiets pour l'avenir. Le Président nous dit que c'est la dernière fois, si c'est le cas, cela va ; mais compte tenu de tous les travaux qui vont arriver, si nous n'avons pas de grosses subventions, je ne sais pas ce qui va se passer.

Je demande si nous ne pourrions pas reporter ce vote à l'année prochaine pour mettre en place les réunions dans les commissions, et aller vraiment dans le détail, sans se fâcher.

M. le Président : Bien. J'entends toutes ces discussions. Je suis tout de même sidéré, mon cher Daniel, je veux bien que tu me donnes des leçons, mais pour le transfert de compétences, premièrement, je vous rappelle que ce n'était pas un choix, que cela nous a été imposé. J'assume en tant que Président cette imposition que nous avons et nous essayons de trouver une solution là-dessus.

Je rappelle également que des études ont été faites, dès 2020, quand nous avons commencé à faire les transferts. L'enveloppe de près de 50 millions d'euros qui avait été pressentie a été validée par nos cabinets d'études, et nous avions à peu près le format de réflexion dès 2021. Alors aujourd'hui, Daniel, je veux bien que tu dises qu'on ne sait pas où on va. Depuis 2021 que nous avons des réunions sur ce sujet, c'est la première fois qu'on me dit que la convergence ne convient pas, qu'il faut que nous distinguions les communes vertueuses, qui sont formidables, qui ont eu des dirigeants très attentifs, et puis les autres qui n'ont vraiment rien « foutu », etc.

Cela ne tient pas compte des complexités que cela représente, il y a des gens qui sont plus spécialistes que moi en matière d'assainissement. Pour parler très clairement, dans le sud du territoire, que ce soit la plaine de Tavaux, Damparis, nous savons qu'une nappe est à fleur d'eau et que l'assainissement est très complexe, très coûteux, et certes c'est coûteux aussi dans le nord du territoire, mais cela l'est quand même moins.

Les gens ont été confrontés à des problèmes techniques qui sont majeurs. Ce n'est pas par négligence, les gens n'ont pas dit : « *On ne fait rien, on attend que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prenne tout en charge et on se débrouillera après* ». Cela ne s'est pas du tout passé comme cela.

Ces études qui ont été évoquées datent de 2021, de même que ce projet de convergence que nous avons présenté. Les chiffres ont été affinés au fur et à mesure, mais nous n'avons pas eu de modifications significatives sur les orientations. Donc je ne comprends pas que l'on nous dise aujourd'hui : « Vous débarquez ». Non, cela ne s'est pas passé comme cela.

Sur les subventions, il est vrai que nous avons fait des calculs sur une base de 15 % parce que pour l'instant, les taux sont à 15 %, nous espérons monter à 30 %, mais nous ne savons pas encore. Nous n'avons pas tous les chiffres. Quand on se projette sur 10 ou 15 ans, bien malin celui qui pourra me dire combien nous allons toucher de subventions dans 5 ou 6 ans. Nous avons fait des hypothèses, c'est ce que nous vous avons présenté et que nous avons pris en compte.

Ensuite, le problème de la solidarité, c'est un peu compliqué. J'entends ce complexe selon lequel ce sont les grands bourgs qui s'en sortent mieux. Ils ne s'en sortent pas mieux, eux aussi ont les frais de centralité. C'est un problème dont nous avons débattu dix fois pendant le pacte fiscal. Chacun a ses contraintes. Georges, j'entends ce que tu dis, mais les finances locales sont un vrai problème, mais on ne peut pas tout régler. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut essayer, par solidarité de répartir les choses. Nous avons mis les fonds de concours en place, un certain nombre de choses qui permettent d'aider les communes. Peut-être faut-il à nouveau réviser cela, sur le fonctionnement notamment pour certaines communes en difficulté, ou qui sont modestes, mais je ne considère pas que Gredisans est en difficulté parce que le maire n'est pas bon. Ce n'est pas la réalité. La réalité est qu'il y a des tissus différents, on sait bien que la fiscalité est basée sur des richesses antérieures, notamment les attributions de compensations, qui sont liées aux anciennes taxes professionnelles. Nous avons des règles du jeu qui ne sont pas très simples et on paye un passé un peu pour tout le monde.

Après, la solidarité, je pense qu'on l'accepte à condition que ce soient les autres qui payent. Aujourd'hui, on me dit : « *C'était le choix qu'on a fait en 2021* ». Moi, j'aimerais bien qu'on l'assume ce soir. Nous avons dit que nous faisons une homogénéisation sur trois ans. Nous savons bien que les premiers financements vont être dans le sud du territoire. Évidemment qu'après, nous avons un ensemble de projets, que vous connaissez, nous avons une projection sur d'autres territoires où il y aura la nécessité de refaire des réseaux d'assainissement, de les améliorer, des stations d'épuration à moderniser, etc.

Moi, je défends une règle du jeu. Daniel, tu cites un ajustement de 1,2 million d'euros, tu as dû lire de travers ; ce sont 400 000 euros que nous mettons pour rééquilibrer tous les comptes. Mais grâce aux augmentations de prix effectuées, nous n'aurons pas à y revenir dans les années qui viennent, dans la mesure où l'autofinancement qui va être dégagé par les prix qui sont fixés aujourd'hui va nous permettre de financer les emprunts qui vont se mettre en place pour financer ces différents travaux qui sont programmés.

Techniquement, nous ne pouvons pas repousser la décision de ce soir, puisque ces tarifs doivent être votés avant le 1^{er} janvier si on veut qu'ils soient applicables pour 2024. Que nous continuions à travailler ensemble pour voir si nous pouvons affiner les choses, évidemment, bien volontiers, les commissions sont là pour cela, Gérard les anime, et il n'y a pas de problème pour aller plus loin en la matière. Cependant, pour l'orientation qui a été choisie, nous appliquons aujourd'hui les décisions de 2021. Je ne peux pas entendre dire que nous aurions subitement sorti des chiffres. Ce n'est pas vrai, nous sommes sur les mêmes schémas, les mêmes procédures, les mêmes profils que nous essayons d'affiner au fur et à mesure.

Voilà ce que je peux vous dire. Je ne peux pas aller beaucoup plus loin dans mes interprétations. Oui, Daniel.

M. BERNARDIN : Je n'ai pas dit que la solidarité, c'était quand c'était les autres qui payaient, j'ai dit que la solidarité, c'était l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui payait. C'est-à-dire que dans le domaine de l'assainissement, elle est prise sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et que l'on ne peut pas aller chercher dans les communes qui ont fait le travail jusqu'à présent. Il n'est pas honnête d'aller chercher l'argent dans les communes qui elles ont apporté une somme importante et ont un assainissement impeccable. Ce n'est pas possible.

Si tu peux le comprendre en tant qu'élu, les habitants eux ne comprendront pas. Chez nous, ils ont payé jusqu'à présent, ils n'ont pas envie de payer pour les autres communes. Après, que ce soit une collectivité qui décide de prendre l'argent qui manque sur l'ensemble du budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je pense que les gens le comprendront, mais pas que l'on vienne le chercher directement dans leur porte-monnaie.

M. le Président : Je m'excuse, mais dans une collectivité, si ce n'est pas dans la porte-monnaie, tu sais que nous avons deux approches, c'est soit l'impôt, soit la taxe ou le tarif. Il n'y a pas 36 solutions. C'est soit en vertu des quantités consommées, donc de la consommation, soit en vertu d'un impact plus général qu'est l'impôt. Il n'y a pas 36 solutions pour trouver des fonds.

Jean-Michel DAUBIGNEY voudrait intervenir.

M. DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. Ce débat me laisse un peu perplexe. En même temps, l'intercommunalité est au milieu du gué et cela m'interpelle pour l'avenir. J'entends deux choses, j'essaie de résumer : il y a deux débats.

Le premier, que j'ai du mal à supporter, c'est quand on nous propose d'entendre que certains sont plus vertueux que d'autres. Je suis désolé, je ne peux pas entendre cela ; le mot « honnêteté » a même été employé, ce qui sous-entend que certaines autres communes ne sont pas honnêtes. Je crois qu'il faut rappeler ici, pour ces problématiques de l'assainissement, que chaque commune a sa propre histoire. Et chaque commune avait aussi, de par la loi, de par les travaux envisagés, son urbanisation, des choses à tenir.

Si je prends mon cas particulier, et je pense que je peux être le porte-parole de plusieurs communes, notamment sur la plaine. Nous avons aussi notre plan de bataille. Notamment à Tavaux, je rappelle que nous avons une urbanisation de 20 hectares en plein cœur de commune. Cela veut dire 450 habitants. C'est l'équivalent des villages dont vous faites partie. Ce n'est pas si simple, surtout sur un terrain aussi marécageux. Nous avons ce plan de bataille. La loi est arrivée à un instant T, avant que le plan de bataille soit mis en œuvre ; je n'y peux rien, je n'ai pas choisi.

Si la loi était arrivée dans 10 ans, mon plan de bataille, je l'aurais mis en œuvre, par obligation, par honnêteté vis-à-vis des gens et du bien-vivre à Tavaux. Sauf que la loi est arrivée à ce moment-là. Nous avons fait le transfert. Nous aurions peut-être fait les emprunts avant et nous aurions retransféré l'emprunt à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de par cette loi qui serait arrivée plus tard. Nous n'avons pas choisi, c'est ainsi, comme l'explique le Président. Nous suivons le fil de l'histoire en essayant de faire du mieux que nous pouvons de la façon la plus honnête.

Je vous rappelle que cette semaine, avec le niveau de l'eau que nous avons à Tavaux, je ne pouvais pas enterrer mes morts. Nous avons été obligés de faire une sépulture temporaire pour enterrer quelqu'un. La nappe est à moins d'un mètre sous nos pieds. Comment voulez-vous que cela tienne ? Vous êtes content, l'été, quand vous avez l'eau au robinet, le réflexe du matin, sans vous interroger. Elle sort de la nappe phréatique de Tavaux. Cela, personne ne le conteste, et même l'été, quand nous sommes en pénurie, et que tout le monde dit qu'il fait très chaud ; l'eau du robinet, elle sort. Pourquoi ? Parce que nous avons cette richesse, cet or bleu sous les pieds.

L'hiver, manque de chance, des périodes comme cela, c'est tous les 20 ans, cela arrive. Là, elle est montée très haut. J'ai de l'eau dans ma cave, comme 10 % de la population à Tavaux qui a de l'eau dans son sous-sol ou dans sa cave. À tel point que cette semaine, nous n'avons pas pu enterrer quelqu'un de manière définitive. Et quand on a ce genre de situation, vous croyez que l'on ne cherche pas des solutions ? Non seulement les élus, mais les techniciens, y compris les techniciens de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui ont travaillé d'arrache-pied cette semaine. Mais nous n'avons pas de solution immédiate.

Aujourd'hui à Tavaux, pour la petite histoire, nous travaillons avec deux stations d'épuration. Je devais arrêter ma deuxième station fin décembre. Nous sommes à quelques jours de ce délai, il reste encore deux tiers des habitants de Tavaux qui sont sur l'ancienne station d'épuration. Aujourd'hui, l'Agence de l'eau nous dit : « *Vous ne pouvez surtout pas l'arrêter* ». C'est une évidence. Nous sommes donc repartis pour des schémas, des études théoriques, il faut analyser l'eau, et pour cela, il faut un travail de fond. Ce travail ne peut pas se faire lorsque nous sommes en grandes eaux, ni en sécheresse. Il y a aussi des périodes de temps où nous pouvons faire le travail, mais ce n'est pas douze mois de l'année

De manière résumée, je voudrais que vous ayez cela en tête : il n'y a pas de personnes plus vertueuses que d'autres. Tous les élus sont aussi vertueux les uns que les autres. C'est le premier débat.

Le deuxième qui m'irrite toujours lorsque j'entends certains élus. Il faudrait que l'on se réunisse et que l'on fasse une opération maturité ou mise à niveau de l'intercommunalité concernant ce que vous appelez, vous, la solidarité, et ces fameux frais de centralité. Je vais vous donner quelques exemples.

Une commune comme Tavaux paye toute seule les investissements dont vous vous servez, quand je dis « vous », ce sont les communes. Parmi les installations sportives : évidemment, il y a le foot, et puis le rugby qui masquent un peu les choses, ce sont un peu les deux grands stades qui cachent un peu la forêt. Il y a beaucoup d'autres associations dont les présidents sont issus de vos villages. Sur les 40 associations sportives que je gère à Tavaux, si j'écarte le football et le rugby, derrière, il y en a 38 autres, parmi lesquels il n'y en a plus un de Tavaux. Je vous assure, vous ne les connaissez même pas. Ce sont des gens qui viennent chez nous chercher des subventions, des aides, de l'immobilier, tous les travaux. Il n'y a qu'à Tavaux que l'on demande cela, à l'exception de la Ville de Dole, évidemment, qui est le gros bourg centre. Je prends mon exemple car je le connais très bien.

Au niveau des écoles, c'est pareil, trois villages, Tavaux paye tout seul l'investissement, il faut l'avoir en tête. Les frais de centralité, cela existe. Nous avons une crèche à Tavaux, avec seulement 50 % de Tavellois dedans. Mais les 100 % des frais de fonctionnement, c'est Tavaux qui les paye pour 50 % d'enfants issus d'autres communes. Ce sont les frais de centralité. Pour l'instant, on n'en parle pas, ici. Ce sont des choses qui sont dans le tiroir, quand l'intercommunalité sera globale.

Pour la gendarmerie, on a voté 150 000 euros ici, je vous en remercie, et encore, c'était juste, non pas au niveau du Conseil communautaire, mais au niveau du Bureau. L'investissement, l'endettement, les 4 millions d'euros sont portés exclusivement par la commune de Tavaux. Et pourtant, vous êtes bien contents quand vous appelez les gendarmes. Ils viennent tous dans vos communes, pourtant l'investissement est porté uniquement par la commune de Tavaux.

L'école de musique intercommunale, je la mets à disposition pour des groupes musicaux dont les musiciens ne sont pas issus de Tavaux. J'en ai 8 en location. Qui paye ? C'est toujours Tavaux, tout seul, qui paye les frais d'électricité etc. À un moment donné, je vais dire à ces messieurs les musiciens : « *Allez voir vos maires, moi, c'est terminé, la porte est fermée* ».

L'espace santé : nous avons fait un espace santé. L'autre jour, j'y suis allé en rendez-vous pour des soins personnels, à ma droite et à ma gauche, il y avait des gens des villages aux alentours. Je n'ai rien demandé, c'est Tavaux tout seul qui a payé l'espace santé. Et il marche « du tonnerre de Dieu ». Cela vient de partout. Il y avait des gens de Gendrey et de Mouchard. J'ai fait un sondage pour savoir d'où venaient les patients. Je n'ai rien demandé à personne, c'est la Ville de Tavaux qui a investi complètement.

Pour vous dire, l'EHPAD, il y a des gens de chez vous qui viennent à l'EHPAD de Tavaux. Le terrain sur lequel il est installé n'est toujours pas payé à la commune. Pour l'instant, on dit : « Ce n'est pas une urgence », les EHPAD sont en difficulté aujourd'hui, vous le savez bien, donc on ne va pas leur mettre encore plus le couteau sous la gorge.

Je terminerai aussi par l'Espace France Services, il y vient des gens de partout. Il est saturé. Je suis obligé d'embaucher, sous contrat de Tavaux pour des services qui sont rendus à une population issue à 80 % de villages autres que Tavaux. Si ce ne sont pas des frais de centralité ?

Je pense qu'il faut se rappeler aussi ces choses-là. Je veux bien revenir à l'assainissement, je vous ai expliqué pourquoi. Tout cela mérite d'être partagé, mais ce n'est pas blanc d'un côté et noir de l'autre. C'est tout ce que je voulais dire.

M. PRAT : Ton intervention, Jean-Michel, elle me scotche, parce que j'ai l'impression qu'il y a eu beaucoup de délibérations dans cette assemblée depuis que j'y siége, où nous avons voté des fonds de concours, des aides pour la gendarmerie, cette année, en 2023, le stade, etc.

Tu parles d'or bleu. Justement, l'or bleu, cela se préserve. L'assainissement, ce n'est pas simplement pour le bien-être des gens, c'est pour la préservation de l'environnement et de l'eau que vont boire les habitants. Raison de plus pour agir vite.

Ce n'est pas une question d'honnêteté ou de vertu, c'est une question d'anticipation. Je regrette que ce manque d'anticipation d'un certain nombre de communes nous pénalise aujourd'hui. Comme le rappelait tout à l'heure l'un des intervenants, il y a 10 ans, les subventions étaient de 60 % ; aujourd'hui, elles sont prévues à 15 %, et le Président a dit peut-être 30 %. Donc, je crois que cette solidarité peut avoir lieu, mais à travers le budget général. C'est le meilleur moyen de ne pas pénaliser les communes parce que, on le voit à travers les interventions des élus des communes rurales, cette homogénéisation appelée des vœux du Président est trop rapide et trop brutale.

Le Président a dit qu'il fallait impérativement voter les tarifs avant la fin de l'année. Que l'on fasse une séance extraordinaire, le jeudi 28 décembre, je pense que les habitants des communes seraient d'accord, que les élus ruraux se mobilisent pour faire baisser leur taxe d'assainissement. Je me souviens, au SICTOM, cela a déjà eu lieu il y a quelques années, les tarifs avaient été refusés et une séance extraordinaire avait été mise en place la semaine suivante.

Un dernier point m'interpelle ce soir : le débat oppose les communes rurales aux bourgs. Pourtant, ceux qui vont faire peser la balance ce soir, ce seront les élus de Dole parce qu'ils représentent un tiers de l'assemblée et de toute manière, lorsqu'ils votent, c'est plié. Les élus des bourgs, ou les élus des communes rurales, ne votent pas les tarifs d'assainissement de la Ville de Dole. Je souhaite que ce soir, le Président demande aux élus de Dole de ne pas voter et laisser les communes rurales et les bourgs choisir l'option la meilleure pour eux.

M. le Président : Merci. Je ne retiens qu'un mot dans tout cela, c'est le mot « anticipation ». Je vous remercie parce que depuis 2020 que nous faisons des études, jamais vous n'avez levé le petit doigt sur ce que nous avons décidé. Et aujourd'hui, nous sommes à une ou deux semaines de la date du 31 décembre, et subitement, vous trouvez que ce que nous faisons est farfelu, injuste, anormal et il fallait anticiper. Pourquoi n'avez-vous pas anticipé lorsque c'était le moment ? En 2020, 2021, quand nous avons eu nos réunions, les Conférences des Maires, tout cela a été évoqué. Que la marche soit haute, j'en conviens, et les arguments sont pertinents, je l'entends.

Cependant il faut savoir que certains sont en régie, d'autres en affermage. Pour ceux qui sont en affermage, les prix sont fixés par la convention et les gens sont dans la salle, ils vont voter aussi. Pour la Ville de Dole, il y a une convention aussi. La convention se suit, elle sera terminée à fin 2027, à ce moment-là, tout le monde reprendra la main pour renégocier.

C'est la loi, c'est le principe, il y a des conventions qui courent et qui se poursuivent. Il faut comprendre que nous sommes dans un enchevêtrement compliqué, avec 47 communes, nous essayons de trouver des voies de communauté, de solidarité, mais cela ne se fait pas à un instant T, brutalement. Nous essayons de faire les choses en fonction des informations que nous pouvons avoir, dans le temps qui nous est imparti.

D'autres interventions ?

M. CHAUTARD : Bonsoir à tous. J'habite une commune qui n'est pas vertueuse, Damparis. Pour rappel, les tarifs assainissement 2021 pour une facture de 120 m³, étaient de 120 euros hors taxes. Nous allons voter, pour 2024, 356 euros hors taxes, soit 300 % d'augmentation en trois ans.

Ensuite, on nous parle d'une harmonisation. Je ne suis pas maire, donc je ne vais pas aux Conférences des Maires. Est-ce qu'on connaît le montant exact, plancher, du seuil limite à ne pas dépasser pour la partie variable ? Là, nous sommes à 2,55 euros, est-ce que c'est 2,60 euros ? 3 euros ? 5 euros ? Quel est le montant ? C'est ma première question.

Voici la deuxième, qui m'inquiète beaucoup plus, de mon côté. *S'adressant au Président*. Je t'avais envoyé un petit mot au mois de juin. Pour l'année 2021, il était inscrit 1 161 000 euros de travaux d'investissement dans le Budget prévisionnel. Sur le compte administratif, seuls 42 000 euros ont été réalisés. Le déficit d'investissement est de 1 119 000 euros. Pour l'année 2022, il est inscrit 1 814 000 euros de travaux d'investissement dans le Budget prévisionnel. Sur le compte administratif, n'ont été réalisés que 108 000 euros, le déficit d'investissement est de 1 706 000 euros.

Aujourd'hui, effectivement, nous en arrivons à presque 3 millions d'euros de déficit d'investissement qui avaient été budgétisés dans les budgets prévisionnels. J'ai demandé pour 2023 sur les 2 300 000 euros inscrits au budget, combien ont été réalisés.

On peut dire « On budgétise, on veut faire tant, on fait 2 millions, 3 millions... », mais on ne les fait pas. Ce sont des investissements reportés, retardés. C'est important, les augmentations, on les sent bien, les travaux, on prévoit donc 3 millions d'euros d'investissements et on en fait 100 000 euros, c'est dommage.

M. le Président : Je vous donne une réponse rapide, déjà, sur ces sujets. Il n'y a pas de limite sur les parts variables, il y a une limite juridique sur la part fixe, mais je pense que ce n'est pas l'enjeu, il n'y a pas de débat.

Sur l'avancement des travaux, oui, nous avons du retard dans les travaux et heureusement parce que financièrement, cela nous a bien arrangés. Cependant, il y a des problèmes techniques qui font que les études n'arrivent pas à sortir. Cela a été évoqué par rapport au problème de Tavaux : nous étions soit en pénurie d'eau, soit en excès d'eau. Nous n'arrivons pas à faire les études pour pouvoir dimensionner tous les réseaux et l'ensemble. Il y a du retard, mais les besoins de travaux sont toujours là, cela n'a - hélas ! - pas changé.

Mme JARROT-MERMET : Deux choses : mon collègue Daniel me charge de vous demander, car vous n'avez pas répondu à la question : est-ce que vous allez mettre en place une commission ? Ce n'était pas la teneur de mon propos. Je pense que ce soir, s'il y a un peu de révolte dans la salle, c'est un peu une première fois. Je m'en satisfais, mais il y a un élément que vous oubliez : le contexte social en France, qui est quand même très grave, avec une inflation qui ne cesse de bondir depuis 18 mois. Redemander encore 60 euros à des familles, c'est juste impossible. Je pense que le contexte national nous incombe aussi et nous ne pouvons pas sans arrêt demander de l'argent aux contribuables. Je pense que ce soir, les maires ruraux ont porté cette parole.

M. le Président : Je ne sais pas si les maires ruraux portent la parole nationale, mais peu importe ! La question sur la commission, vous savez qu'un conseil d'exploitation se réunit, il s'est réuni il y a peu de temps. Le sujet peut être saisi sous la commission Environnement. Mais le travail va se poursuivre en commission, bien évidemment.

M. GAGNOUX : Bonsoir, chers collègues. Je voulais rebondir sur la dernière intervention de Madame JARROT-MERMET, parce que, finalement, je découvre ce soir que les écologistes veulent bien de la transition écologique, mais il ne faut pas la payer. Vous découvrez ce à quoi nous sommes confrontés en permanence et tous les jours dans nos budgets, c'est que la transition écologique est utile, et personne ne la remet en cause, mais il faut la payer.

Toutes les lois qui sont faites aujourd'hui ont cette tonalité parce qu'une urgence se manifeste de plus en plus, que nous voulons tous de l'eau qui soit extrêmement bonne, propre, et même au-delà, si l'on pouvait, des normes qui existent. Pour l'assainissement, c'est la même chose. Dès que l'on passe aux actes - il faut que l'on fasse des travaux partout, peut-être parce que, ici ou là, les travaux n'ont pas été faits parce qu'il y avait d'autres urgences, d'autres besoins, et ainsi de suite -, eh bien, personne ne veut payer.

C'est le discours que vous venez de porter, de dire : « Il y a de l'inflation, donc on ne fait pas les travaux », parce que, « il n'y a pas photo », il faudra bien que cela se paye. On le voit tous les jours : quand on construit, il y a plus de normes, cela se paye, donc cela construit moins. Si nous voulons du vertueux, tout cela a un coût. Je l'ai déjà dit dans cette assemblée plusieurs fois et il faut que tout le monde admette et comprenne que la transition écologique qui est nécessaire a un coût et que ce coût est supporté notamment par les collectivités, lesquelles n'ont pas d'autre choix que de le faire supporter ensuite par les administrés.

Il faut aussi que les administrés le comprennent, parce que sinon, nous allons leur mentir, nous allons leur faire des grands discours sur la transition écologique et leur dire : « C'est quelqu'un qui va payer », ou bien comme François Hollande : « Cela ne coûte rien, c'est l'État qui paye ». Sauf que l'État ne paye pas, ce sont les collectivités qui doivent payer aujourd'hui. Tout cela se répercute dans le débat que nous avons aujourd'hui, mais tous ces actes de transition écologique, qui sont sains finalement, ont un coût. Je suis assez étonné que ce soient les écologistes qui portent ce soir un discours en disant : « Mettons un bon coup de frein, ne faisons pas les travaux, ce n'est pas le moment de le faire ». Je crois que ce n'est pas cela.

Le débat par rapport aux communes plus rurales est un autre débat, par rapport à la répartition, qui peut se faire entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je voulais vraiment relever ce point qui m'a interpellé, d'entendre que la transition écologique avait un coût et que ce coût ne pouvait pas être porté par la population. Il n'y a pas de mystère, il faut bien que quelqu'un finance tout cela.

Croire et surtout faire croire qu'à l'avenir, des questions d'eau et d'assainissement vont coûter moins cher ou ne serait-ce que le prix d'aujourd'hui, c'est vraiment mentir à tout le monde. Cela va coûter beaucoup plus cher, et ce n'est que le début de tout ce qu'il y a à faire dans ce domaine de l'eau et de l'assainissement.

Mme JARROT-MERMET : Je ne peux pas ne pas répondre. On m'attaque sur mon étiquette politique, je n'ai attaqué personne sur son étiquette politique ce soir, donc j'aimerais bien que cela s'arrête. Ce n'est absolument pas ce que nous avons dit ce soir. Nous n'avons culpabilisé personne et nous n'avons absolument pas parlé d'écologie dans tout cela, en tout cas pas dans ma bouche. Donc, je ne vois pas pourquoi à nouveau je suis attaquée. J'aimerais bien que cela cesse !

M. le Président : Je vous remercie. Nous écoutons la dernière intervention. Je vous rappelle que notre règlement prévoit deux interventions pour chaque question. Donc, Monsieur Prat, c'est votre dernière intervention.

M. PRAT : Je revendique clairement d'avoir parlé d'écologie et d'or bleu tout à l'heure. Je pense que le maire de Dole n'a pas compris les enjeux. Les enjeux, c'était l'anticipation et d'avoir les bonnes solutions au bon moment. Ce soir, vous parlez d'une minoration de 20 % pour les communes qui ont des systèmes rustiques : lagunes, etc. Oui, cela va dans le bon sens. Il est évident que la commune, par exemple, dans le tableau, d'Audelange, qui a un tuyau qui va à Dole-Choisey, l'entretien du tuyau coûte plus cher qu'Éclans-Nenon qui a fait un filtre planté de roseaux. Pour autant, ces deux communes ont trouvé des solutions, alors que d'autres n'ont pas trouvé de solution et n'ont pas anticipé. Donc, je pense que ce n'est pas dans la brutalité de ces augmentations que doit être trouvée la solution.

Cette solution, elle n'est peut-être pas de ne pas investir, comme le dit le maire de Dole, il faut investir, évidemment, mais en répartissant mieux les investissements et en les faisant porter sur le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais pas sur les augmentations brutales ; ou en tout cas, il faut lisser ces augmentations dans le temps.

M. LAGNIEN : Sans parler de politique, parce que dès que l'on parle de politique, on dévie un peu, Jean-Pascal, toi qui es dans la finance depuis très longtemps, tu es un expert, peux-tu me dire, toi ou quelqu'un d'autre, combien rapporte cette augmentation avec le total des communes ? Est-ce que vous l'avez chiffrée ?

M. le Président : Bien sûr que nous l'avons chiffrée, je ne l'ai pas sous la main, puisque nous ne sommes pas sur le Budget prévisionnel. Tout à l'heure, nous allons passer le budget de l'assainissement et tu verras le montant global des recettes. Continue ton raisonnement.

M. LAGNIEN : Je continue, mais c'est vrai que cela aurait été mieux d'avoir la réponse.

M. le Président : À la louche, cela doit faire sur les autres communes, au total 1 600 000 m³. Si tu rajoutes 30 ou 40 centimes, cela fait 700 000 ou 800 000 euros.

M. LAGNIEN : OK. Je poursuis effectivement mon raisonnement. Je me dis que comme la salle est un peu énervée, c'est compliqué, est-ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourrait supporter cette somme pour reporter le projet à l'année prochaine et rester aux taux de 2023 ?

M. le Président : Juridiquement, les budgets annexes ne peuvent pas être abondés par le Budget principal, sauf exception. Justement, nous sommes dans cette exception-là, puisque c'est le début, c'est encore toléré pour l'instant. C'est pour cela que l'on va passer 400 000 euros en avenant de tout à l'heure, dans le Budget annexe. Juridiquement, nous ne pouvons pas transférer une redevance d'un Budget annexe sur un Budget principal, sauf exception.

D'autres interventions ? Je pense que l'on a à peu près fait le tour des débats. Je mets maintenant au vote ces tarifs de redevance, tels qu'ils vous ont été présentés.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 (part fixe et part variable collectivité) inscrits dans le tableau ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Qui s'oppose à ces tarifs ? 11 oppositions. Je n'ai pas compris. « Pas concerné », qu'est-ce que cela veut dire ? Tu es délégué, tu as le droit de vote. Attendez ! Il faudrait quand même rappeler les choses, nous ne sommes pas 47 communes, nous sommes une intercommunalité. Donc, tu représentes autant Dole que Lavans-lès-Dole. J'en étais aux abstentions. Qui s'abstient ? J'en vois 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 11 oppositions et 7 abstentions, approuve les tarifs assainissement applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 8.

NOTICE N°08 : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE TROIS CENTRES NAUTIQUES DU GRAND DOLE

DCC-2023-127

M. MONNERET : Merci. Bonsoir à toutes et tous. Pour cet avenant n° 3 au contrat de concession de service public pour l'exploitation de trois centres nautiques du Grand Dole. Par délibération n° GD04/20 du 28 janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le contrat de concession de service public avec la Société EQUALIA pour l'exploitation de trois centres aquatiques sur son territoire. Le contrat était conclu pour 6 ans à compter du 1^{er} mars 2020. Suite à la crise sanitaire et aux mesures prises en découlant, la date d'achèvement de la concession de service public a été reportée au 30 avril 2026.

Conformément aux articles 28 et 29 de la convention, la contribution et les tarifs font l'objet d'une actualisation au 1^{er} septembre de chaque année. La formule d'indexation est prévue au contrat. Elle est assise sur des indices tels que l'eau, l'électricité, le gaz, les salaires, frais annexes, publiés sur le site de l'INSEE.

Afin de suivre le coût de l'inflation, le présent avenant a pour objet d'actualiser les tarifs auprès des usagers des centres aquatiques. Pour cela, il est proposé d'indexer les tarifs des trois centres aquatiques à hauteur de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2024 (vous les avez en annexes dans le tableau). L'actualisation des tarifs ne couvrira pas la compensation à verser à la SARL HECUBE en 2024 estimée entre 80 000 euros et 100 000 euros. C'est une part variable selon les entrées qu'ils feront en 2024.

L'objet du présent avenant soumis à la délibération porte sur les points suivants :

- actualisation des tarifs des trois centres aquatiques à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une augmentation de l'ordre de 10 % ;
- modification de la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2024 ;
- modification de l'annexe 2, « Grilles tarifaires ».

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant n° 3 au contrat de concession de service public pour l'exploitation de trois équipements nautiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Vous avez la liste des tarifs. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur Bernardin.

M. BERNARDIN : Cela n'a rien à voir avec le sujet. Il me semble que je n'ai pas eu les résultats du vote précédent concernant le nombre d'oppositions, ou alors je suis sourd, mais ce n'est pas arrivé jusqu'ici.

M. le Président : Il y avait 11 voix contre, 7 abstentions. Je ne sais plus combien nous étions de votants au total. Nous sommes 84 délégués. Enfin, il y avait la majorité, je vous donnerai le chiffre exact.

M. CHAUTARD : Comme précisé, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a signé une convention de service public avec EQUALIA. Christophe, tu nous parles des articles 28 et 29. Je ne les connais pas. Pourrais-tu simplement nous préciser la ventilation des montants versés liés à la contribution et ceux liés à la révision des tarifs pour les années 2021, 2022, 2023 ? C'est ma première question.

Ma deuxième question porte sur le versement de la délégation de service public (DSP). En 2021 : 705 000 euros, en 2022 : 754 000 euros, en 2023 : 895 000 euros, en 2024 : 1 147 000 euros, sous réserve d'augmenter les tarifs, sinon, cela pourrait faire 1 247 000 euros. Cela fait tout de même plus 60 % en trois ans à payer avec les impôts des Grand-Dolois. Étant donné que la contribution est calculée sur le volume des entrées, je me permets de dire que nous avons tout de même un peu de chance que le prestataire ne soit pas très bon, puisqu'il n'a réalisé que 60 % de ses objectifs.

La deuxième question est : puisque le contrat de concession de service public est accepté par les deux parties, pourquoi ne pas laisser EQUALIA gérer sa CSP (concession de service public) comme bon lui semble ? Il maîtrise ses tarifs, ses charges, il réalise – ou pas – ses objectifs, il fait comme il le souhaite. En respectant le contrat, nous éviterions de faire payer toujours plus la population pour un service qui est loin d'être à la hauteur.

M. MONNERET : Pour répondre à ta première question, c'était – il me semble – dans la notice : la non-indexation des tarifs a été prise en charge à 100 % sur l'indexation en 2021 et 2022, c'était 27 470 euros pour 2021 et pour 2022 : 31 952 euros. Sur 2023, cela s'élèvera à 94 266,31, ce sont les chiffres qui étaient dans la notice sur les indexations qui n'ont pas été effectuées par rapport aux prix d'entrée publics.

Pour la deuxième question, la formule s'applique sur le contrat de DSP, comme tu l'as dit, par un mécanisme de formules, et cet indice d'augmentation, vous l'avez sous les yeux : 1,02 ; 1,10 puis 1,17. Je ne vous fais pas l'affront, cela fait tout de même 17,36 % sur la dernière année. C'est une formule indexée sur les indices de l'INSEE, qui sont, évidemment très forts par rapport aux produits d'énergie. Évidemment, nous nous le prenons en pleine face, et comme tu l'as dit, cela représente une augmentation assez conséquente sur notre DSP par rapport à l'exploitation des trois sites.

Nous avons fait l'effort, au niveau de la collectivité, de souhaiter ne pas augmenter les tarifs, sur les années 2021, 2022 et 2023, d'où le présent avenant, mais il fallait impérativement que nous arrivions à un certain équilibre. C'est pourquoi il a été choisi le taux de 10 % au lieu de 17,3 %, nous aurions pu choisir 0 %, mais vous voyez que la compensation s'élève quasiment à 200 000 euros, si nous n'avions pas augmenté les tarifs.

Pour répondre à la gestion en totalité de la DSP, cela ne se passe pas comme cela, ce n'est pas prévu. Dans ce cas, ils pourraient augmenter les tarifs sans notre accord, ce qui pourrait être un complet déséquilibre pour nos administrés. Donc, ce n'était pas prévu du tout par rapport au contrat, d'où le vote de ce soir sur ces tarifs.

M. le Président : Qui a demandé la parole ? Allez-y.

Mme JARROT-MERMET : Je n'ai pas très bien compris pourquoi on projette, pour 2024, 200 000 euros. Quelle est cette hausse ? Comment passe-t-on de 27 000 euros à 200 000 euros en 4 ans ? C'est assez exponentiel.

M. MONNERET : La hausse est calculée par rapport au nombre d'entrées sur les sites. Pour 2020, je ne fais pas le rappel de ce qui s'est passé ; en 2021, non plus, puisque des restrictions n'ont pas permis d'exploiter à 100 % ; en 2022, nous commençons à augmenter ; en 2023, nous sommes en pleine capacité des entrées des différents sites. Nous arrivons aux objectifs du compte d'exploitation provisoire et à des sommes assez conséquentes si nous n'arrivons pas à compenser le tarif d'entrée.

Si nous ne faisons pas d'indexation du tarif, la collectivité prend à 100 % en charge, la variable possible est de quasi 200 000 euros avec 17,36 %, et en augmentant de 10 %, nous estimons la fourchette entre 80 et 100 000 euros suivant le compte d'exploitation provisoire prévu de 2024 d'EQUALIA ou de la société HECUBE qui représente l'exploitation des trois sites.

M. le Président : Merci. D'autres interventions ?

M. PRAT : Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est comment ce beau et grand projet qui devait faire rayonner notre Ville de Dole et la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole de l'espace Talagrand n'arrive pas à l'équilibre. Est-ce à cause de certains équipements qui ne sont peut-être pas adaptés aux besoins ? Je pense par exemple à l'offre du spa : cela doit consommer beaucoup d'énergie, avec l'augmentation de l'énergie, s'il n'y a pas beaucoup de public intéressé, cela ne correspond pas et nous sommes déficitaires. J'aimerais comprendre. Avez-vous une analyse de ce déficit structurel de cette installation de l'espace Talagrand ?

Mon autre question concerne les malfaçons ou les difficultés de fonctionnement, puisque l'on a vu régulièrement, dans la presse, des difficultés, des compétitions qui ont dû être annulées, ou des fermetures pour des réparations, est-ce que les entreprises qui ont réalisé cet espace ont été interpellées là-dessus ?

M. le Président : Déjà, je ne sais pas de quel déficit vous parlez, il n'y a pas de déficit à EQUALIA. EQUALIA est une DSP. Nous payons une prestation pour qu'ils réalisent leurs objectifs. La prestation est actualisée, c'est pourquoi nous en discutons. Elle tient compte des tarifs qui sont mis en place et il y a une règle d'augmentation qui est prévue, et parce que nous voulons déroger à la règle, nous en prenons une partie à notre charge. Il n'y a pas de déficit. S'agissant d'une DSP, c'est EQUALIA qui porte l'éventuel déficit ou bénéfice. En l'occurrence, ils ont eu un peu de mal à équilibrer au début, avec le Covid, comme beaucoup de piscines en France.

Sur les problèmes de travaux, oui, je ne vais pas vous cacher qu'il y a eu des problèmes de finitions, et bien sûr que les entreprises sont interpellées. Nous avons envoyé des lettres recommandées, nous les sommons de régler certains problèmes. Certaines corrections techniques sont en cours, bien sûr.

D'autres interventions ? Oui.

M. CHAUTARD : Pour répondre à Monsieur PRAT, je voulais le rassurer au niveau des charges électriques, gaz, et eau. Ce n'est pas EQUALIA qui finance, tout est pris en charge, il me semble, par la collectivité.

M. MONNERET : Juste un petit rectificatif, Monsieur CHAUTARD, pour l'espace Pierre Talagrand. Sinon, pour le site de Tavaux et l'Aquaparc, c'est bien le délégataire qui paye la facture.

M. le Président : Sachant que le site de Talagrand est chauffé notamment par notre chaufferie à bois, tout n'est pas au gaz.

M. GAGNOUX : Je voudrais juste rappeler, par rapport à l'intervention d'Hervé PRAT, que tous les services publics, *de facto*, sont des déficits. Il faut juste rappeler cela : le musée de Dole, c'est un déficit, la médiathèque également, tout comme la piscine de Dole : c'est un déficit. Je rappelle qu'avant transfert à l'Agglomération, la piscine Barberousse, c'était 450 000 euros de déficit par an. La Commanderie, c'est du déficit, tous les services publics sont des déficits. C'est-à-dire que sans dotation des collectivités, il n'y a pas de possibilité d'équilibre financier. La tarification ne suffit pas à couvrir tous les équipements culturels, sportifs. Les transports publics, ce sont aussi des déficits.

Je voulais le redire, car on est toujours étonnés de dire : « Hello Dole est en déficit, la piscine est en déficit ». Oui, sans la dotation des collectivités, il n'est pas possible d'avoir un rendement économique telle une entreprise pour l'ensemble de ces services. Il y a bien évidemment une dotation de La Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui permet à EQUALIA de fonctionner, et elle encaisse ensuite les recettes ; c'est tout à fait normal. Je le rappelle parce que parfois, on voit, même dans des articles de presse que tel ou tel service est en déficit. Oui, de toute façon, sans les dotations des collectivités, il n'est pas possible d'avoir des services qui fonctionnent dans une telle logique économique.

Et je voulais revenir aussi sur ces questions de fonctionnement d'EQUALIA et de la piscine Talagrand, enfin de l'équipement, globalement. Cela marche très bien. On ne peut pas laisser dire qu'il y a des problèmes ou je ne sais quoi. L'équipement fonctionne, les clubs, j'y étais encore ce week-end, participent pleinement au gala du CNDR (Cercle des Nageurs de Dole et sa Région). L'équipement est ouvert. Il y a évidemment de la maintenance de temps en temps qui fait que c'est fermé, car il faut faire la maintenance nécessaire et habituelle. Je ne voudrais pas qu'on laisse entendre ici qu'il y a des problèmes de malfaçons ou de je ne sais quoi dans l'équipement. Il fonctionne bien.

Je rappellerai aussi que la population est particulièrement satisfaite du lieu, nous avons pu le voir lors d'une enquête réalisée par la Ville de Dole. Je crois vraiment que l'on peut se satisfaire d'un tel équipement et surtout quand on voit les autres clubs des autres régions venir dans les compétitions sur site, ils sont particulièrement envieux d'un tel équipement.

M. le Président : Merci. Puisqu'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de mettre au vote cet avenant n° 3 concernant la participation aux tarifs. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte l'avenant n°3 au contrat de concession de service public pour l'exploitation de trois centres nautiques du Grand Dole.

M. le Président : J'en profite pour répondre à ta question, Daniel : nous sommes 75 votants dont 66 présents. Il y a eu 11 voix contre, 7 abstentions et 57 pour (soit 76 %, si tu veux le chiffre précis).

Nous passons à la notice n° 9.

NOTICE N° 9 : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

DCC-2023-128

M. HOFFMANN : Un certain nombre de titres de recettes émis depuis 2013 restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées par le comptable public. Madame le Comptable public propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre d'usagers pour les listes A et B.

Dans la liste A, nous avons un effacement de dette suite à décision judiciaire pour un montant total de 3 756,73 euros, soit 3 dossiers. Dans la liste B, nous avons des créances irrécouvrables pour motifs divers (décès, surendettement, n'habite pas à l'adresse indiquée, reliquat inférieur au seuil de poursuite de 15 euros, poursuite sans effet - période de 2013 à 2023), ce qui correspond à 225 pièces pour un montant total de 20 268 euros. Cette liste comprend essentiellement le périscolaire et l'extrascolaire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des créances annulées sur décision de justice (liste A) ;
- d'autoriser Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexe (liste B) et d'admettre en non-valeur lesdites créances irrécouvrables ;
- de procéder à l'ajustement de la provision pour créances douteuses ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

M. le Président : Merci, ce sont des usages bien connus. Avez-vous besoin de précisions particulières ? Y a-t-il des questions ou des observations ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois aucune. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les admissions en non-valeur et créances éteintes.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 10.

NOTICE N° 10 : DÉCISION MODIFICATIVE

DCC-2023-129

M. le Président : Pour cette décision modificative, nous avons un peu évoqué le sujet tout à l'heure. Nous proposons : d'une part, d'abonder le Budget Annexe assainissement de manière exceptionnelle par le versement d'une subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal à hauteur de 400 000 euros ; d'autre part, de prélever un montant de 800 000 euros pour équilibrer le Budget Annexe des zones d'activité. Cela correspond au produit de la taxe d'aménagement collectée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis 2019. Nous verrons avec une délibération ultérieure qu'aujourd'hui, les taxes d'aménagement qui reviennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous les recevons uniquement au titre des zones, mais elles viennent par la loi dans le Budget Principal. Nous proposons à l'avenir de les flécher directement sur le budget des zones et de faire un reversement correspondant aux sommes perçues les années antérieures, de 800 000 euros.

Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ? Oui.

M. BERNARDIN : Comme il s'agit encore de l'assainissement et que tu n'as pas répondu positivement à la proposition que j'avais faite qui concernait la mise en place d'une commission *ad hoc* en 2024 pour essayer d'avancer sur cette problématique générale, liée à l'assainissement, je voterai contre.

Tu as proposé que ce soit travaillé dans les commissions existantes, mais comme les maires des communes, qui sont les premiers concernés, ne font pas forcément partie des commissions existantes,

moi, j'aurais souhaité réellement qu'une commission particulière, où seraient invités les maires, soit mise en place.

M. le Président : Moi, je veux bien, mais enfin, il y a un Conseil d'exploitation. Nous pouvons veiller à ce que le Conseil d'exploitation soit peut-être réactivé plus rapidement et plus fréquemment, en tout cas, nous pouvons y réfléchir. Après, nous avons la Conférence des Maires, nous pouvons très bien remettre cela à l'ordre du jour dès que nous aurons un peu plus de visibilité. Enfin, une commission *ad hoc*, je ne vois pas bien ce que cela va apporter de plus, car nous avons déjà des outils pour répondre à cette demande.

Je mets au vote : y a-t-il des oppositions ? Deux oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 2 oppositions, approuve la décision modificative.

NOTICE N° 11 : BUDGET PRIMITIF 2024

DCC-2023-130

M. le Président : Je vous propose de le présenter selon l'usage.

Le contexte, au niveau national, vous le connaissez, avec une croissance attendue entre 0,9 et 1,4 %, une inflation qui devrait être ramenée à 2,5 % selon les prévisions. Il est nécessaire bien sûr de prendre en compte les mesures impactant la hausse de la masse salariale et l'indice de la croissance par rapport à l'inflation, bien normalement. *A priori*, avec le projet de loi de finances, qui n'est pas encore voté, mais dont on connaît les orientations, on ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les dotations attendues, ce qui est vrai aussi, d'ailleurs, dans vos communes.

Pour le Budget prévisionnel 2024, les grands principes retenus, évoqués lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, sont :

- bien sûr, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- les taux d'imposition qui sont maintenus sauf en ce qui concerne la taxe d'ordures ménagères qui perd 0,5 points ;
- la poursuite du plan d'économies d'énergie, que nous avons mis en place en 2023 ;
- pour 2024, la prise en compte des éléments nouveaux que sont : la DSP transports qui sera en année pleine (elle avait été mise en place au 1^{er} septembre) ; le transfert de la taxe d'aménagement du Budget principal directement au Budget annexe ; la revalorisation des subventions à *Scènes du Jura* – suite à la pression qu'ils subissent aussi comme de nombreuses associations ; et les contributions à l'Office du tourisme également ; nous verrons le motif de cette dotation complémentaire.

En matière d'investissement, nous poursuivons les besoins en investissement, que vous connaissez dans beaucoup de domaines, dont nous allons voir le détail tout à l'heure.

Nous poursuivons le soutien aux projets locaux par le biais des fonds de concours, et pour l'équilibre du budget, nous avons inscrit une enveloppe budgétaire de l'ordre de 4 millions d'euros que nous pensons pouvoir dispenser. Cela va dépendre de l'avancement réel de nos investissements sur 2024.

Pour la fiscalité, vous savez que l'évolution des bases est liée au coefficient indexé sur les prix à la consommation. Vous avez le tableau à l'écran sur l'évolution depuis 2019. Cette année, nous nous sommes basés sur l'hypothèse de tenir un taux de 4 % d'augmentation. En l'espèce, le taux a été publié en début de semaine, il est de 3,9 %, ce qui ne change pas globalement notre budget.

Au niveau de la fiscalité directe, nous maintenons les taux comme annoncé précédemment, sauf pour la TOEM qui vient d'être évoquée.

Concernant l'équilibre budgétaire, vous voyez que nous avons un budget de fonctionnement de 62 868 000 euros, et un budget d'investissement de 18 millions d'euros. Vous voyez les équilibres avec des recettes courantes de fonctionnement de 60 400 000 euros et des dépenses courantes de 58 500 000 euros.

Nous avons des opérations d'ordre de 4,4 millions d'euros. Ce sont essentiellement d'une part les amortissements et d'autre part le prélèvement que nous faisons sur la section de fonctionnement. Et en recettes, nous avons des opérations d'ordre de 2,4 millions d'euros qui sont essentiellement des subventions, que l'on retrouve bien sûr au budget d'investissement en dépenses et en recettes.

Nous avons des amortissements de la dette pour 2,2 millions d'euros en dépenses d'investissement. Donc, pour la dette, nous remboursons 2 260 000 euros de capital et les dépenses d'équipement sont inscrites à 13 522 000 euros. Pour financer tout cela, nous avons bien sûr notre autofinancement, et nous aurons aussi le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et la taxe d'aménagement, donc des recettes courantes d'aménagement pour 1,7 million d'euros ; des subventions et cessions pour 5,6 millions d'euros, et un emprunt d'équilibre inscrit à hauteur de 6,5 millions d'euros dont nous verrons, au moment du CA, la réalité des besoins.

Nous avons donc cité 62,8 millions d'euros de budget de fonctionnement, 5,7 % d'augmentation. Les dépenses réelles augmentent de 5,5 %, et les recettes réelles augmentent de 4 % par rapport à 2023. Voilà le budget que l'on vous présente.

En matière d'investissement, nous avons 18 247 000 euros comme je vous l'ai dit. Sont inscrits 13 172 000 euros contre 7 millions en 2023. Nous remboursons 2,2 millions d'euros de capital et nous aurons 350 000 euros d'apport en compte courant à la SPL (Société Publique Locale) compte tenu du contrat que nous avons signé et que nous vous avons présenté en juin ou juillet au moment de la présentation de la mise en place de cette SPL.

Les recettes d'investissement sont attendues à hauteur de 13,8 millions d'euros avec d'une part nos recettes propres à hauteur de 7 366 000 euros, et un emprunt d'équilibre de 6,4 millions d'euros dont nous verrons le besoin en fonction des dépenses réelles.

Les grands chapitres, je vais les passer assez rapidement. Le premier, qui mérite de s'y arrêter, ce sont les finances et fiscalité. Les recettes sont de 35 318 000 euros contre 33 409 000 euros en 2023. Nous avons la fiscalité directe en augmentation de 4,7 % ; ce sont les hypothèses retenues. Les compensations de l'État sont de 3 386 000 euros, elles suivent la fiscalité principale, nous sommes à 8,2 % parce que nous ajustons en fonction du réalisé.

Dans la fiscalité indirecte, 16 millions d'euros, il y a notamment tout ce qui est la TVA puisque la taxe d'habitation a été transformée en TVA, nous verrons le détail tout à l'heure. La DGF (Dotation globale de fonctionnement) est stable à hauteur de 3,5 millions d'euros, contre 3,4 millions d'euros l'an dernier. Cela constitue nos 35 millions d'euros de recettes.

Au niveau des dépenses, il y a bien sûr les attributions de compensation, à hauteur de 8,6 millions d'euros, le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) est toujours stable à 1 635 000 euros, le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) est à 600 000 euros, il a été ajusté en fonction du montant réel. Je vous rappelle que cela concerne la collectivité et l'ensemble des communes. Les dégrèvements fiscaux sont à hauteur de 790 000 euros.

Les intérêts d'emprunts sont estimés à 560 000 euros ; ils augmentent un peu du fait de la pression des taux d'intérêt aujourd'hui. La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est de 2 050 000 euros. Les dépenses imprévues, c'est un ajustement et les passages en non-valeur, ce sont des provisions qui sont faites. Nous avons donc un total net de 20 901 000 euros sur ce gros chapitre.

Au niveau de la fiscalité locale directe, vous avez ici la ventilation de la contribution foncière des entreprises, du foncier bâti, de la taxe d'habitation, c'est pour les résidences secondaires, et le non-bâti. Au total, il y a 12 317 000 euros.

Au niveau de la fiscalité indirecte, il y a l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), qui est en augmentation assez forte. Nous avons sollicité un cabinet conseil qui nous aide, car il semblerait que nous ne collections pas tout ce que nous devrions recevoir de ces agents. Donc nous avons provisionné un montant - il y aura une charge en contrepartie, puisque nous allons payer le cabinet d'études -, et nous attendons tout de même un boni assez significatif.

Pour la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales), est prévu 1,1 million d'euros, et pour la TVA : 14,3 millions d'euros, c'est l'augmentation attendue, nous attendons les confirmations ultérieurement.

J'ai déjà parlé de la DGF et des compensations fiscales. Les dégrèvements fiscaux ne changent pas, ce sont des prélèvements anciens. Le SDIS est fixé à 2,5 millions d'euros, les intérêts d'emprunt et autres, nous l'avons déjà évoqué.

Dans le domaine de l'administration générale, nous avons quasiment une reconduction, un coût net de 1 235 000 euros contre 1 178 000 euros. Vous voyez que les produits et charges sont à peu près du même montant, à 2,7 millions. Les produits sont en léger retrait, ce qui est plutôt lié à la masse salariale, c'est dans les mutualisations que nous avons, notamment avec la Ville de Dole. Il n'y a pas grand-chose à commenter.

Concernant les moyens et ressources, nous avons 2,8 millions d'euros, là aussi, nous sommes sur une stabilité assez forte. Signalons les quelques variations significatives :

- pour les finances, 44 000 euros, ce sont des participations en diminution, notamment des contributions ou des prestations externes, en baisse, de consultants notamment ;
- les Ressources Humaines en augmentation, c'est lié aux besoins en formation ;
- la DSI (Direction des Systèmes d'Information) qui augmente, c'est tout ce qui est redevances informatiques, l'assistance au renouvellement du marché, etc.

Globalement, vous voyez que nous avons un coût assez stable à hauteur de 2,8 millions d'euros en montant net.

Concernant la Politique de la Ville : 322 000 euros, là aussi, ce sont essentiellement des reconductions, ce sont les crédits de la ville alloués à la ville-centre et aux associations pour les actions contractualisées. La masse salariale comprend le personnel affecté à cette gestion. Nous sommes sur un coût net de 322 000 euros contre 289 000 euros en 2023.

Concernant les actions éducatives, ce sont montants plus significatifs, nous sommes en augmentation assez forte : 3 687 000 euros contre 2 935 000 euros. Cela vient essentiellement des dépenses de restauration et d'hébergement qui sont en augmentation de 36 000 euros, à hauteur de 1 491 000 euros. Les recettes sont à hauteur de 1 669 000 euros en raison des ajustements des prix que nous venons de faire et de l'augmentation du nombre de repas à servir.

Les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sont en dépenses à 829 000 euros et en recettes à 1 814 000 euros. Vous voyez que nous sommes sur des montants sensiblement proches des objectifs de 2023. La masse salariale est en augmentation, mais vous connaissez les besoins d'encadrement nécessaires pour l'ensemble de notre politique. Donc nous avons un total global de 3 687 000 euros contre 2 935 000 euros en 2023.

Concernant les sports, nous avons 1 774 000 euros. Le gros morceau vient de la DSP avec les piscines, 252 000 euros, en raison de l'augmentation de la redevance versée au délégataire, en application des contrats en cours. Les autres sommes sont des reconductions quasiment à l'identique, c'est l'ensemble des frais d'entretien.

Concernant l'action culturelle, nous avons 3 351 000 euros, avec l'évènementiel pour 487 000 euros, c'est l'ensemble des soutiens que nous faisons en général. Il y a notamment la participation à *Scènes du Jura*, qui est en augmentation, avec à peu près 380 000 euros ; et la participation aux événements que nous cofinançons, que ce soit le spectacle *Cirque et Fanfares*, notamment. Le conservatoire est en augmentation : 132 000 euros pour le conservatoire et l'école de musique. C'est l'augmentation qui a été fléchée sur l'augmentation de l'école de Tavaux-Damparis. Les recettes sont aussi en augmentation, compte tenu des ajustements tarifaires.

Concernant la lecture publique, les montants sont constants, c'est 117 000 euros en 2024, en augmentation de 15 000 euros par rapport à l'an dernier, pour la vie associative. Cette somme est affectée ici dorénavant, c'est la participation aux événements comme le Critérium, la traversée du Grand Dole et diverses manifestations.

En ce qui concerne l'aménagement et l'attractivité du territoire, le budget est de 3 098 000 euros, en augmentation très forte, mais évidemment liée à l'augmentation de la DSP transports puisqu'en 2023, nous n'avions quasiment que 4 mois, et maintenant, nous sommes en année pleine : 1 137 000 euros à financer. C'est l'ensemble de la DSP que nous avons signée. Le reste, c'est une petite augmentation pour l'étude MOBY, sur les mobilités sur le territoire.

Sur l'ensemble du développement économique, nous avons une reconduction de l'ensemble de ce qui a été fait. Les crédits de fonctionnement ont un peu diminué dans la mesure où le CAN va être substitué par notre future université, vous le savez. Nous avons donc quelques loyers en moins, mais c'est un peu à la marge.

Enfin, le reversement de la taxe d'aménagement au Budget Annexe d'aménagement, j'en ai parlé tout à l'heure, pour 2024, cela représente un budget de 200 000 euros.

Le développement touristique : nous avons augmenté le budget de 50 000 euros, puisque nous avons des recettes de taxes de séjour qui augmentent quasiment à due concurrence, donc il était logique que nous fléchions cette augmentation des recettes de la taxe de séjour sur les actions de l'Office du tourisme.

Les services techniques représentent évidemment un gros morceau : 12 642 000 euros de dépenses et 9 900 000 euros de recettes. Parmi les dépenses, nous avons deux gros « morceaux » :

- la contribution au SICTOM, qui a été augmentée en fonction des délibérations qui ont été prises au SICTOM, nous avons 4 500 000 euros ;

- le budget de l'énergie : 1,5 million d'euros, il est à la baisse parce que, rappelez-vous quand nous avons fait le BP 2023, nous étions très inquiets sur les prix et les quantités. Les efforts qui ont été menés d'une part pour réaliser des économies importantes de consommation et d'autre part les prix qui sont un peu revenus à des montants plus normaux font que l'enveloppe de 1,5 million d'euros devrait passer pour cette année.

Les autres dépenses et recettes sont à peu près la reconduction des années précédentes, avec la prise en compte de la masse salariale et des produits issus de la mutualisation avec l'ensemble du personnel de la Ville de Dole notamment (pas uniquement, mais essentiellement). Nous avons quelques précisions en dessous, mais que vous connaissez.

La masse salariale est en augmentation de 5,8 %, inscrits à hauteur de 12 024 000 euros. Un détail assez instructif par rapport à cette augmentation de 664 000 euros, d'une part nous avons une augmentation d'équivalents temps plein affectés à la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole pour 170 000 euros ; l'augmentation des indices du SMIC pour 79 000 euros ; la revalorisation du point d'indice du mois de juillet 2023, en année pleine, nous serons à 159 000 euros ; les grilles indiciaires qui ont augmenté au 1^{er} juillet pour 22 000 euros ; les indices majorés qui vont être mis en place au 1^{er} janvier 2024 pour 115 000 euros ; les cotisations salariales qui ont augmenté ; et le glissement vieillesse technicité pour 80 000 euros.

Voilà le détail de l'augmentation de 664 000 euros. C'est évidemment le poste le plus significatif, pour lequel nous pouvons tout de même féliciter notre Directeur général qui arrive à bien le contenir et à remplir parfaitement les fonctions qui lui sont dévolues.

En synthèse, nous avons donc une fiscalité brute de 34 519 000 euros, des prélèvements à hauteur de 10 871 000 euros, donc une fiscalité nette de 23 648 000 euros en augmentation de 500 000 euros par rapport à l'an dernier.

Les compensations et exonérations sont quasiment au même montant, 3 387 000 euros. La DGF, nous l'avons évoquée et les autres recettes. Ce qui fait que nous avons des recettes nettes de 35 104 000 euros, des dépenses nettes de fonctionnement de 31 736 000 euros, ce qui dégage une CAF brute de 3 368 000 euros.

Nous rajoutons à cela nos recettes récurrentes d'investissement (le FCTVA et différentes taxes) et nous payons nos annuités de la dette de 2,8 millions d'euros, ce qui donne une CAF nette de 1 759 000 euros.

Nous avons des investissements de 13 522 000 euros, ventilés par fonction ; 6 165 000 euros de recettes attendues. Je vais prendre simplement la liste où nous avons isolé les postes les plus significatifs :

- l'ALSH d'Authume qui va se construire en 2024, à hauteur de 2,3 millions d'euros financés pratiquement à 50 % ;
- le MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique) périscolaire, la quote part que nous finançons à la SPL dans le cadre du plan de réfection des écoles de Dole ;
- l'ALSH de Rochefort-sur-Nenon, pour 600 000 euros, nous avons apporté un montant net, le projet n'est pas encore complètement finalisé à l'heure actuelle ;
- l'habitat-logement pour 2 090 000 euros avec un financement de l'État de l'ordre de 1 700 000 euros, il y a 300 000 euros de contribution nette de la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole pour soutenir l'habitat, que ce soient des constructions neuves ou de la réfection, et tout ce qui est transition énergétique ;
- le terrain synthétique pépinière : 1 700 000 euros avec des subventions attendues de 700 000 euros ;
- la Médiathèque de Tavaux pour 1 200 000 euros avec des subventions attendues de 700 000 euros, ce sont essentiellement aussi des travaux pour la transition énergétique, puisque c'est une vraie passoire, comme on dit ;
- les travaux de la Médiathèque du Grand Dole, pour 500 000 euros, c'est ce que nous avons évoqué au niveau du Rapport d'Orientations Budgétaires, nous avons le legs Besson qui va se dénouer en début d'année prochaine et selon la volonté du défunt, nous allons flécher des financements pour lui consacrer un espace réservé dans la médiathèque ;
- le Pôle Universitaire, nous avons prévu une enveloppe de 500 000 euros, là encore, le projet n'est pas finalisé, mais nous avons pressenti une participation de la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole, nous aurons l'occasion d'en reparler, notamment en bureau, mais bien sûr ici aussi le moment venu ;
- le fonds de soutien aux communes pour 450 000 euros, ce sont les fonds issus des recettes récurrentes plus une enveloppe spécifique de 150 000 euros pour les projets de plus grande envergure qui méritent une lecture intercommunale ;
- l'apport en compte courant SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération unique) mobilités transports pour 350 000 euros, vous savez que nous avons déjà souscrit au capital, mais il est prévu de faire un apport au compte courant, ce que font aussi nos collègues de KEOLIS au sein de la SEMOP, cela fait partie du plan de financement qui avait été mis en place dans notre DSP.

La dette continue à se désengager, nous étions à 37 millions d'euros, nous allons redescendre à 35,1 millions d'euros, et probablement qu'à la fin de l'année 2024 nous serons à 32 856 000 euros, ce qui correspond à une capacité de désendettement de l'ordre de 10 ans. C'est un niveau assez important, nous le savons, c'est lié à l'effort qui a été fait pour le complexe Talagrand, mais nous continuons de nous désendetter peu à peu.

La dette globale, puisque c'est une demande récurrente, elle était de 43 millions d'euros, quand on rajoute le Budget Principal, les ZAE (zones d'activité économique), le Budget Annexe d'Assainissement, on voit que nous sommes passés de 43 millions à 42 millions d'euros et maintenant à un peu moins de 40 millions d'euros.

Le transport, c'est évidemment un budget assez significatif, nous sommes à 6 659 000 euros de recettes courantes et 6 386 000 euros de dépenses de fonctionnement. La DSP est en augmentation par rapport à l'ancienne mouture avec environ 900 000 euros supplémentaires. Nous avons déjà délibéré là-dessus, bien sûr, et il faut rajouter le leasing bus pour 200 000 euros. Ce sont les bus que nous avons récupérés de l'ancienne DSP et qui se poursuivent dans la nouvelle.

Au niveau des investissements, pour les recettes, il y aura les recettes liées d'une part au versement transports évaluées à 3,3 millions d'euros ; c'est la participation des entreprises. Nous aurons 200 000 euros du délégataire qui paye les leasings, et une autre subvention d'équilibre, c'est la participation du Budget principal, que nous avons vue tout à l'heure, à hauteur de 1 137 000 euros. Ensuite, en investissement, nous avons juste un montant de 192 000 euros prévu pour le système de recyclage de la station de lavage ; c'est le bâtiment que nous avons acheté à Foucherans.

En ce qui concerne le budget aménagement de zones, nous avons des dépenses courantes de 2 328 000 euros, des recettes de 748 000 euros. Les recettes correspondent à toutes les opérations réelles que nous avons réalisées. Vous avez toute la liste des dépenses et des recettes. Vous savez que nous rachetons au fur et à mesure. Soit ce sont des terrains qui appartiennent à la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole que nous vendons purement et simplement ou ce sont des terrains qui appartiennent à des communes dans le transfert que l'on fait, que l'on rachète aux communes selon les modalités de notre convention, et que l'on revend derrière. Nous avons donc toutes ces cessions pressenties pour 2024.

Nous prévoyons un emprunt d'équilibre sur l'investissement, mais c'est un peu aléatoire, cela va dépendre de vitesse à laquelle nous réalisons nos ventes sur les terrains encore en stock.

Pour l'assainissement, nous avons un budget de recettes courantes de 2 738 000 euros avec les hypothèses énoncées. Voilà le chiffre exact : 463 000 euros de produits attendus d'augmentation des recettes grâce aux augmentations tarifaires sur lesquelles nous venons de délibérer. Les dépenses réelles sont de 1 448 000 euros : c'est l'ensemble des dépenses, notamment d'entretien.

En investissement, nous avons pour l'instant un budget de 4 070 000 euros dont 2,5 millions d'euros pour la station d'épuration de Damparis qui devrait avancer normalement en 2024, si les inondations ne nous perturbent pas trop ; 800 000 euros pour diverses réhabilitations et 200 000 euros pour Tavaux, pour poursuivre les études, nous ne sommes pas encore prêts à lancer les travaux. Nous attendons des subventions de 620 000 euros et nous avons prévu un emprunt d'équilibre de 2 160 000 euros pour faire face à tout ce budget.

Voilà le Budget principal et les Budgets annexes que je voulais vous présenter. Je vous laisse intervenir pour les diverses questions. Avez-vous des interventions sur ce budget ? C'est toujours un exercice compliqué.

M. BERNARDIN : Désolé, c'est encore moi. Je n'ai pas été surpris par ce budget. Ce n'est pas péjoratif, ce que je dis. Je l'ai abordé d'une autre manière.

Au dernier Conseil communautaire, nous avons parlé du Pôle universitaire et de son fonctionnement à partir de 2024, notamment à la rentrée. J'ai eu du mal à trouver les travaux qui allaient être réalisés pour mettre en place ce Pôle universitaire. J'ai bien trouvé en équipement une somme de 13 millions d'euros qui étaient prévus, je pensais que c'était compris là-dedans. Après, en regardant le détail des investissements, j'ai trouvé que pour le Pôle universitaire, il n'y avait que 500 000 euros de dépenses, pas de recettes correspondantes, mais il n'y avait pas la part du bâtiment.

J'ai recherché dans la notice n° 21 qui avait trait au CAN ce qui était indiqué par rapport à ce bâtiment, je n'y ai rien trouvé non plus, il a fallu que j'aille dans l'annexe. Dans l'annexe, il est indiqué qu'il y aura, effectivement, 500 000 euros pour l'étude. Ce n'était pas indiqué dans la notice elle-même., mais c'était indiqué dans l'annexe. Et il était mentionné la somme de 2 650 000 euros de travaux pour la réalisation du bâtiment.

J'ai été surpris, parce que quand j'étais intervenu la dernière fois, j'avais dit que cela risquait de coûter plus de 1 million d'euros pour refaire une résidence sur le site du CAN. Nous en sommes très loin : c'est plutôt 2 650 000 euros. Si c'est pour faire un Pôle universitaire qui tient la route, et qui nous permet sur le territoire du Grand Dole d'avoir un développement universitaire intéressant, sur les années à venir, pourquoi pas ?

Ce qui me gêne, c'est que ce soit 2 650 000 euros sur un bâtiment qui va disparaître, et qu'il va falloir reconstruire, puisqu'il est prévu de reconstruire, donc, sur le site Innovia. La pépinière d'entreprises, du CAN, fonctionnait bien, je ne sais pas pourquoi elle sera supprimée et déplacée. Je répète ce que j'avais dit la dernière fois, on multiplie par deux les prix, et ce sont des prix, tout de même importants.

Je ne sais pas s'il a déjà été évalué combien coûtera le nouveau CAN sur Innovia, mais je trouve que nous continuons à être sur du gigantisme et je souhaiterais que l'on réfléchisse un peu plus profondément aux dépenses effectuées. Je suis déjà intervenu sur les deux terrains sportifs qui sont en train d'être réalisés. Effectivement, ils me paraissent déjà représenter un investissement énorme. Là, on continue sur des bâtiments qui vont coûter très cher à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'espère qu'ils seront financés, qu'ils seront aidés, parce que pour l'instant, nous avons des sommes. Pour les 2 650 000 euros, il n'y a pas de recettes mentionnées et cela n'apparaît même pas lisiblement dans le budget.

Je pense qu'il faut que nous réfléchissions aux investissements futurs et peut-être mettre un peu « la pédale douce » par rapport aux sommes à investir. Moi, je trouve qu'il n'est pas très normal de retrouver cet investissement dans l'annexe de la notice n° 21. J'ai l'impression de me retrouver, quand je vais signer un contrat en mairie, d'être obligé de lire les petites lettres pour être sûr de ne pas me faire avoir. Soyons tout de même plus confiants envers les élus et mettons les sommes prévues en toutes lettres dans les notices afin de ne pas aller les chercher en annexe.

J'aimerais que dans les années à venir, il y ait un peu moins de gigantisme et que ce ne soit pas noyé dans une certaine dose d'obscurantisme, dans le sens « absence de lumière ».

M. le Président : J'ai compris, j'ai compris. Je ne sais pas de quoi tu parles. Déjà, le Pôle universitaire est un projet Ville de Dole. Donc il est normal que ce ne soit pas la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui le porte. Il se trouve que le bâtiment dont nous parlons nous appartient, et nous proposons de le transférer à la SPL, qui fera ses travaux et elle encaissera des locations, d'une part de l'Université, d'autre part de la Ville de Dole, de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), etc. Mais c'est un projet de la Ville de Dole.

Nous, quand nous avons mis 500 000 euros, c'est pour dire que, probablement, nous aurons un fond de concours, puisqu'une Université, c'est évidemment un projet d'ampleur importante et pertinent pour notre territoire, pour notre avenir. Il paraît logique que nous y contribuions et que nous accompagnions ce beau projet que le maire de Dole a réussi à dégoter. C'est un superbe projet. Nous intervenons par l'intermédiaire de la SPL dont nous sommes actionnaires, mais ce n'est pas nous qui montons les projets techniques. Nous ne cachons rien, ce n'est pas notre projet.

D'autres interventions ? Oui, Monsieur Prat.

M. PRAT : C'est votre réponse qui m'interpelle. Vous dites que c'est dans le budget de la Ville de Dole, moi, je n'ai rien vu de mis en valeur dans les investissements de la Ville par rapport au Pôle universitaire, donc j'attends la réponse du maire de Dole. J'en profite pour poser une question : il est écrit pour les investissements pour les ALSH 4 350 000 euros dont 2,3 millions d'euros pour l'ALSH d'Authume dont nous allons voter les travaux à la notice n° 22. Quels sont les autres aménagements prévus au niveau de l'accueil loisirs pour 2024 ?

M. le Président : Déjà, pour compléter, il y a 1 million d'euros pour le MPPE, je ne sais plus combien pour Tavaux, 600 000 euros pour Rochefort-sur-Nenon qui constituent le reste des investissements sur les ALSH.

Ensuite, je me répète sur la question du CAN. Le CAN est un bâtiment qui appartient au Grand Dole, nous allons confier – dans une prochaine délibération – ce bâtiment à la SPL qui va faire les travaux et qui va les louer à la Ville de Dole, qui va les louer à l'Université, qui va les louer à l'IFSI si nous l'obtenons et aux différents locataires qui seront dans ce bâtiment.

La Ville de Dole ne va pas investir directement, comme la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'investit pas directement. Nous avons prévu un fonds lorsque nous avons préparé notre Rapport d'Orientations Budgétaires. Tout le projet n'est pas bouclé à l'instant T. Il faut donc anticiper les choses, nous avons inscrit en prévisionnel cette enveloppe. Nous ne savons pas sous quelle forme elle va être utilisée, mais nous savons que les loyers perçus par la SPL auprès de la Ville, l'Université, etc., ne

couvriront probablement pas l'intégralité des coûts. Donc, il faudra faire un apport soit en compte courant, soit en capital.

M. PRAT : Pour compléter ma question, qui va le faire, cet apport en capital ? Est-ce la Ville de Dole ou le Grand Dole ?

M. le Président : Pour l'instant, le montage n'est pas fait. La SPL a des capitaux, elle pourra faire son propre montage et va investir. Nous allons voir s'il faut faire des apports supplémentaires ou pas. Aujourd'hui, c'est un peu prématuré. Nous aurons l'occasion de nous revoir ci pour le plan de financement définitif.

M. BERNARDIN : Si, effectivement, la Ville de Dole paye l'édifice qui va être réalisé sur le CAN.

M. le Président : Ce n'est pas la Ville de Dole, c'est la SPL, qui va mettre à disposition de l'Université, qui va payer un loyer. D'accord ?

M. BERNARDIN : Donc, dans le loyer, l'Université paiera l'investissement ?

M. le Président : Ce n'est qu'un loyer. Elle paye un loyer.

M. BERNARDIN : Elle paiera l'investissement qui a été fait.

Alors maintenant, ma question complémentaire est : comment le nouveau CAN, qui sera fait sur la zone Innovia, va être payé et par qui ?

M. le Président : Le nouveau CAN, nous y travaillons. Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore en position de présenter le dossier. Une partie sera payée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, probablement, parce que l'on a regardé les montages. Une autre partie sera payée par Aktya.

Le nouveau CAN va se décomposer en trois parties selon les projections actuelles : une part services, comme nous avons aujourd'hui, où seront hébergés les services économiques du Grand Dole et d'autres associations comme Initiative Dole territoires, la Boutique de gestion, etc. – comme c'était fait aujourd'hui sur l'ancien CAN ; l'autre partie du bâtiment sera une partie pépinière. Une pépinière, ce sont des entreprises accueillies de manière très momentanée ; et dans la troisième partie, ce seront des locaux à disposition financés par Aktya, et les loyers seront encaissés par Aktya.

Sur ces trois parties, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a vocation à financer les deux premières, donc une petite partie pépinière, qui n'a pas besoin d'être aussi grande que celle du CAN actuel car elle a vocation à accueillir les entreprises très peu de temps, normalement cela ne dépasse pas deux ans. Vous voyez que celles qui sont restées là, comme Afuludine, nous avons des entreprises qui sont restées de manière plus stable. Donc, il faut que nous ayons une offre plus pérenne à côté. C'est pourquoi nous travaillons sur tout cet ensemble.

M. CHAUTARD : Je reprends à la page 39, sur l'évolution de la dette globale, tous budgets confondus au 31 décembre. En lisant, de prime abord, en 2024, la dette ne serait plus que de 39 195 000 euros. Si je prends en compte les emprunts inscrits au Budget principal, au Budget annexe ZAE, au Budget assainissement, je rajoute aux 39 millions d'euros 11 millions d'euros. Cela voudrait dire que nous arrivons à un total, de dette au 31 décembre 2024 qui peut être quasiment de 50 millions. Et non 39 millions, qui représente la dette à l'instant T qui sera amortie sur 2024, pas la nouvelle dette.

M. le Président : C'est une erreur classique d'additionner des chiffres qui ne correspondent pas. La dette réelle en 2023 est définitive, puisque nous l'avons mise en contrat. Par contre, la dette budgétée n'est pas définitive.

Un élément manque fortement ici : nous votons le budget au mois de décembre, mais nous n'avons pas les excédents des années précédentes. Ils vont être repris au Budget par le biais de notre Budget supplémentaire. Ces excédents vont nous amener des ressources supplémentaires qui vont nous dispenser d'emprunter toutes ces sommes.

C'est pourquoi on appelle cela des emprunts d'équilibre. Facialement, vous avez raison, sauf que, dans la réalité, jamais nous n'emprunterons tout cela parce que nos excédents vont permettre d'en financer une grosse partie.

Probablement que nous n'aurons quasiment pas besoin de mettre en place d'emprunts en 2024.

M. CHAUTARD : Dernière question au niveau du Budget : habituellement, il y avait des subventions attribuées à la SEM (Société d'économie mixte) Innovia. Je passe régulièrement sur la zone Innovia, je me suis rendu compte qu'il y avait un dédoublement de route sur 150 mètres, je pense, pour empêcher le bouchon sur le rond-point de Gevry. Par qui sont financés ces travaux ? Qui paie réellement ces travaux-là ?

M. le Président : C'est financé par le syndicat mixte Innovia qui a été mis en place il y a une quinzaine d'années, et dans le budget (peut-être que cela n'apparaît pas ligne à ligne, mais vous pourrez le regarder dans le détail), il doit y avoir 237 000 euros – si je me souviens bien – de contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au syndicat Innovia en fonction du budget Innovia, et la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui est aussi partenaire, qui doit avoir 12 % du capital, doit donner environ 40 000 euros.

Avec ces budgets, cela permet de financer SEDIA, et les opérations. SEDIA aménage les terrains, les vend. Nous avons encore, d'ailleurs, quelques projets de développement sur la zone Innovia qui vont se poursuivre.

Je rectifie, la contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de 198 000 euros, qui sont dans notre section économique, 237 000 euros était le total des contributions.

D'autres interventions ? Écoutez, je vous propose de passer ce budget au vote. Y a-t-il des oppositions ? Il y a 7 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 7 oppositions, approuve le Budget Primitif 2024.

M. le Président : Isabelle Mangin, allez-y pour la notice n° 12.

NOTICE N° 12 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Mme MANGIN : L'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 prévoit l'entrée en vigueur dans la fonction publique territoriale du Rapport social unique, en remplacement du rapport sur l'état de la collectivité, appelé antérieurement bilan social.

Ce rapport rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion permettant ensuite de formaliser la politique de gestion des ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux rémunérations, aux conditions de travail, à la formation et aux droits sociaux.

Je vous propose de détailler quelques chiffres clés de ce Rapport unique. Il y a trois principaux points réglementaires à présenter.

En premier lieu, nous allons présenter l'évolution des effectifs. Le nombre d'agents titulaires contractuels occupant un emploi permanent au 31 décembre 2022 est de 589 agents, en recul de 9 agents par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par le départ des agents du CCAS qui travaillaient à l'abri de nuit de Gleitz, la gestion de cet abri de nuit étant désormais assurée par l'association Coop'Agir.

Le deuxième tableau représente le nombre d'agents fonctionnaires, de 441 au 31 décembre 2022 et 148 agents contractuels.

La page suivante est consacrée aux absences. Le nombre de jours d'absence diminue en 2022 par rapport à 2021. Il s'établit à 17 415 jours en 2022, contre 18 566 jours en 2021, soit une baisse de 6,20 %. Le nombre de jours de maladie a augmenté de 907 jours, cependant, le nombre de jours d'arrêt de longue maladie est en baisse de 1 838 jours. À noter en 2022 la reprise progressive des activités suite aux différentes périodes Covid, ce qui explique pour partie une hausse des jours d'absence sur les postes « accidents de travail » et surtout « accidents de trajet » liés à cette reprise. À noter également la baisse du nombre de jours de congés exceptionnels qui comptabilisait en 2021 les arrêts liés au Covid.

La page suivante présente le nombre de jours de formation, qui est en baisse en 2022. Il était de 1 152 jours en 2021 et 757 jours en 2022. Nous devons noter en 2021, un nombre important de recyclages, d'habilitations, qui avaient été reportés de 2020 à 2021, après la période Covid. À noter également le nombre de jours de formation dispensés par webinaire, qu'il est difficile de quantifier, les services ne faisant pas toujours de retour sur ces formations en distanciel.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du Rapport social unique 2022 présenté en annexe pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Avez-vous des interventions sur ce Rapport social unique ? Puisqu'il n'y a pas de question, il suffit de constater que nous en avons pris connaissance. Je vous en remercie d'en avoir pris connaissance.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du Rapport social unique 2022.

M. le Président : Nous poursuivons avec notice n° 13.

NOTICE N° 13 : REVALORISATION DES PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

DCC-2023-132

Mme MANGIN : Par délibération du Conseil Communautaire de 2012, il a été décidé d'instaurer une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre d'une Garantie Maintien de Salaire. Cette participation, à l'époque, a été fixée à 84 euros par an et par agent. Elle a été ensuite revalorisée une première fois en 2019 pour atteindre 120 euros et une deuxième fois en avril 2023 où elle a été portée à 180 euros par an et par agent.

De même, par délibération du Conseil Communautaire en 2021, il a été décidé d'instaurer une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole sur le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette participation a été fixée à 180 euros par an et par agent.

En concertation avec les organisations syndicales, dans le cadre d'une réunion de dialogue social, il est proposé de revaloriser ces participations annuelles à compter du 1^{er} janvier 2024 et de les porter chacune à 240 euros par an et par agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité. Le versement sera effectué mensuellement à raison de 20 euros à compter du 1^{er} janvier 2024 pour chacune des participations.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de fixer le montant annuel de la participation garantie maintien de salaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à 240 euros par agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- d'autoriser le versement mensuel de la participation garantie maintien de salaire à hauteur de 20 euros à compter du 1^{er} janvier 2024, dans la limite du montant de la cotisation mensuelle versée par l'agent à l'organisme labellisé ;
- de fixer le montant annuel de la participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque santé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à 240 euros par agent présent depuis six mois au moins dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- d'autoriser le versement mensuel de la participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque santé à hauteur de 20 euros à compter du 1^{er} janvier 2024, dans la limite du montant de la cotisation mensuelle versée par l'agent à l'organisme.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur ces revalorisations ? Il n'y a pas de questions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois aucune. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la revalorisation des participations au financement de la protection sociale des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 14.

NOTICE N° 14 : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL HELLO DOLE POUR LA GESTION DE « LOCODOLE »

DCC-2023-133

M. RYAT : Bonsoir. La Communauté d'Agglomérations du Grand Dole a réhabilité l'ancien buffet de la gare, que nous connaissons tous, qui est « Locodole ». C'est un bâtiment destiné à être loué à des tiers publics (collectivités, syndicats...) ou privés (travailleurs indépendants, entreprises...) afin d'y occuper des bureaux de manière ponctuelle ou d'y organiser des réunions de travail, des assemblées, des conférences, des séminaires...

Pour assurer la gestion de cet équipement, il est proposé de renouveler le mandat de gestion avec la SPL Hello Dole.

Les missions ainsi confiées à la SPL et leurs modalités d'exécution sont décrites au sein de la convention de mandat de gestion qui est dans le dossier, conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de mandat de gestion avec la SPL HELLO DOLE pour la gestion de « LOCODOLE », pour une durée d'un an dans le respect des objectifs et conditions exposés dans celle-ci ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce pouvant s'y rattacher.

Je précise également que les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL HELLO DOLE ne peuvent pas prendre part au vote, il s'agit de Jean-Pascal FICHERE, Séverine CALINON, Jacques PECHINOT, Françoise DAVID, Cyril MILLIER, Jean-Baptiste GAGNOUX, Jean-Philippe LEFEVRE, Jean-Pierre CUINET, Alexandre DOUZENEL, Timothée DRUET et Patricia ANTOINE.

M. le Président : Merci. C'est une convention que nous mettons à jour mais qui est en continuité de l'ancienne de l'ancienne convention. Cela permettait de la toiletter, de nous la réapproprier, de la réadapter à la situation actuelle. Y a-t-il des questions ? Oui.

M. CHAUTARD : Sur l'exercice 2023, connaissons-nous le chiffre d'affaires que cette entité a réalisé pour « Locodole » ?

M. le Président : Non, honnêtement, je ne l'ai pas sous la main.

M. CHAUTARD : Mais cela répond-il vraiment à une demande ? Le chiffre d'affaires augmente-t-il ? Ou est-ce un lieu qui ne présente aucun intérêt pour la population, les entreprises, etc. ?

M. le Président : Si, « Locodole » continue à augmenter, mais à mon avis, qui est partagé par certains, pas assez encore. Je pense que nous ne faisons pas encore assez de communication, mais cela correspond à un vrai besoin. Il y a un taux de remplissage. Pour être très transparent, la grande salle du rez-de-chaussée est assez facilement louée. Par contre, les espaces de coworking ne fonctionnent pas comme ils devraient, mais nous n'avons pas encore trouvé la bonne solution.

M. CHAUTARD : Dernière question : nous rajoutons encore des services gratuits, payés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour HELLO DOLE. Au départ, nous mettons à disposition le bâtiment. L'année dernière s'est ajouté le financement des fluides, et cette année, s'ajoutent tous les frais de commercialisation, de gestion, etc. ?

M. le Président : Non, non. Nous prenons en charge les fluides, mais la commercialisation reste à leur charge.

M. CHAUTARD : C'est inscrit dans la notice.

M. le Président : Vous m'inquiétez, là. Nous allons revérifier, mais l'esprit n'est pas celui-là. Nous finançons certaines charges fixes pour alléger les contraintes, mais pas la commercialisation. Nous allons revérifier. C'est bien ce qui est prévu. Nous la relirons ensemble. Dans la notice, c'est bien clair : « *Les opérations de communication et de promotion de cet équipement seront portées par la SPL, ainsi que les opérations de commercialisation* ». Mais j'y serai attentif lorsque la convention sera signée. En tout cas, c'est ce que nous faisons délibérer ce soir.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur Gomet.

M. GOMET : Merci. Je voulais également prendre des nouvelles de « Locodole ». L'année dernière, nous avons voté une rallonge parce qu'il y avait des difficultés importantes sur l'année. J'aurais voulu savoir également, comme monsieur CHAUTARD, si le développement de cette activité progressait, vous y avez déjà répondu.

Concernant le paiement des fluides, nous avons eu cet échange aussi, l'année dernière, puisque cela avait été rajouté dans la convention, justement, pour soulager la SPL de ses charges, surtout dans un contexte d'augmentations importantes. Je vous avais posé la question du montant auquel cela correspondait, vous ne m'aviez pas répondu en séance, mais nous avons échangé par mail et vous m'aviez donné la somme de 12 000 euros, uniquement pour l'électricité. Les fluides incluent aussi l'eau, les abonnements téléphoniques, etc. Cela représente aussi une somme importante, et il y avait en contrepartie, effectivement, 25 journées qui pouvaient être attribuées à la collectivité sur demande, pour l'utilisation des salles, au lieu de 15, soit une dizaine de journées supplémentaires pour une prise en charge des fluides qui correspond à entre 10 000 et 15 000 euros, voire plus. Je trouve cela un peu disproportionné, mais comme on l'a déjà rappelé, si on considère que c'est un service public, effectivement, cela coûte.

Il est un peu dommage, par contre, de constater que c'est la grande salle qui fonctionne le mieux. Cela veut peut-être dire qu'il manque des salles, par ailleurs, dans la collectivité. Pour l'espace de coworking, je trouve que cela fait un peu doublon avec des choses prévues au CAN. Je me demande comment tout cela va s'articuler, j'entends bien qu'une pépinière, c'est un peu différent, mais il y a aussi des activités qui peuvent se passer simplement dans un petit bureau d'un espace de coworking. Peut-être que proposer des abonnements sur du long terme pour ce genre de bureaux, cela pourrait être aussi intéressant ?

Un certain nombre de réponses avaient déjà été apportées, mais je voulais aussi mettre cela en avant par rapport aux chiffres qui n'avaient pas été donnés la dernière fois, là, nous les connaissons un peu mieux. C'est vrai que c'est une activité qui mérite d'être observée, disons. Je vous remercie.

M. le Président : Vous avez raison. Le coworking ne fonctionne pas comme nous le souhaiterions. Il manque peut-être une présence sur place. Je ne sais pas. Nous sommes en train de réfléchir à tout cela. Vous parliez des bureaux au CAN, ils sont tous loués, il n'y a pas trop de problèmes, on sent qu'il y a un besoin là-dessus et il est vrai qu'il faut que dans notre futur CAN, nous gardions cette opérationnalité, cette possibilité d'avoir des locaux pour les sociétés qui démarrent, tout le monde n'a pas forcément besoin d'ateliers ou de choses comme ça.

Nous l'avons en tête, dans le cahier des charges du prochain CAN, nous allons reporter ces éléments. Les quelques uns qui sont encore en contrat, nous les avons déplacés dans l'immeuble de la Passerelle qui appartient à Aktya, avec des loyers normaux. Je pense que l'outil est nécessaire, cet endroit, situé près de la gare, très accessible par des moyens de transport, SNCF notamment. Je pense que cela ne remet pas en cause le modèle, mais c'est à nous de trouver une meilleure dynamique, j'en conviens. Nous y réfléchissons avec le président de la SPL HELLO DOLE, qui est Jean-Baptiste GAGNOUX.

D'autres interventions ?

Mme JARROT-MERMET : J'ai un petit point technique à soulever : quand on loue la salle « LOCODOLE » et que l'on veut faire venir un traiteur, on doit faire venir un traiteur habilité par la SPL. Donc, j'interroge un peu ce concept, et le traiteur doit reverser 8,5 % à la SPL. Quand je l'ai découvert, cela m'a un peu interpellée. Est-ce un sujet dont vous avez déjà débattu ?

M. le Président : Nous en avons débattu à la mise en place, c'est sûr. C'est un usage très fréquent, ce genre de pratique. Ceci dit, nous pouvons toujours reparler de tout. C'est la première fois que l'on me ressort ce problème. Cela avait fait discussion un peu au début, mais plus sur la problématique de DOLEXPO, d'ailleurs, que sur LOCODOLE. Je pense que ce sont des choses qui doivent bouger, qu'il faut être très ouverts aux marchés et voir à quoi cela correspond, et s'il faut remettre cela en cause, nous pourrions en reparler.

Puisqu'il n'y a pas d'autre intervention, je mets au vote, mais par contre, je n'y participe pas, conformément à la liste qui vient d'être citée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois aucune, je vous remercie.

M. le Président :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de mandat avec la SPL HELLO DOLE pour la gestion de « LOCODOLE ».

M. le Président : Nous passons à la notice n° 15.

NOTICE N° 15 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION EMPLOI-INSERTION 2024

DCC-2023-134

M. ROY : Bonsoir à tous. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole conduit depuis plusieurs années une action forte et ciblée dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. Complémentaire aux autres actions menées en direction des demandeurs d'emploi du territoire, le programme annuel Emploi-Insertion a pour objectifs de mobiliser les publics en difficulté vers l'emploi, coordonner les opérations entre les secteurs sociaux, économiques et institutionnels et soutenir les entreprises dans la création d'activités et le développement de l'emploi.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a lancé un nouvel appel à projets pour l'année 2024 pour soutenir l'accès à l'emploi ou à la qualification des personnes les plus en difficulté du territoire, à travers la mise en œuvre de parcours individualisés.

L'appel à projets « Emploi Insertion 2024 » se structure autour de deux axes : l'accompagnement renforcé et la professionnalisation des publics d'une part, les actions spécifiques d'autre part.

À l'issue de l'appel à projets, 14 actions, déposées par 12 structures, ont été enregistrées et étudiées.

Au regard de l'enveloppe financière réservée et des orientations de l'appel à projets, il est proposé d'apporter un soutien financier à 13 actions, totalisant 401 parcours, appelant une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 100 000 euros.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme de subventions délivré dans le cadre du projet Emploi-Insertion 2024 selon la répartition proposée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir, fixant pour l'exercice 2024 les modalités de versement et de contrôle des sommes versées avec chacune des structures citées.

M. le Président : Merci de cette présentation. Je pense que c'est une action qui se poursuit depuis plusieurs années avec un succès plutôt intéressant. Je pense qu'elle mérite vraiment d'être poursuivie.

Y a-t-il des interventions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution de subventions dans le cadre de la Programmation Emploi-Insertion 2024.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 16.

NOTICE N° 16 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – FRANCE BÉGUINAGES, AV. MARÉCHAL JUIN À DOLE

DCC-2023-135

M. TRONCIN : Merci, Président. Bonsoir à toutes et tous. Nous sommes dans le cadre du logement social public, dans la compétence : Aides à la pierre. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite, comme l'autorise son règlement d'intervention adopté le 9 novembre 2023, soutenir l'opération de France Béguinages (Groupe Vivr'Alliance) à hauteur de 3 000 euros par logement, soit 66 000 euros pour 22 logements à Dole, situés 353, avenue du Maréchal Juin.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à France Béguinages une subvention d'un montant total de 66 000 euros pour le soutien à l'opération citée ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette subvention ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois aucune, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'une subvention au titre du soutien au logement locatif social – France Béguinages, Av. Maréchal Juin à Dole.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice n° 17.

NOTICE N° 17 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – GRAND DOLE HABITAT, RUE DES NICOTTES À CHOISEY

DCC-2023-136

M. TRONCIN : Toujours dans le logement social, et dans le cadre de la compétence des aides à la pierre, dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a progressivement mis en œuvre plusieurs aides sur ses fonds propres, visant à soutenir la production de logements sociaux selon des orientations définies par le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite soutenir l'opération du Grand Dole Habitat à hauteur de 160 000 euros pour 12 logements situés à Choisey en construction neuve, rue des Nicottes.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à Grand Dole Habitat une subvention d'un montant total de 160 000 euros pour le soutien à l'opération citée ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci de ces présentations. Ce montant est important, mais il est aussi significatif des problèmes que nos bailleurs sociaux rencontrent. Aujourd'hui, les prix de construction ont augmenté, les intérêts augmentent et les bailleurs sociaux ont de plus en plus de mal à boucler les projets. C'est le cas

pour des dossiers comme celui de Choisey, qui présentait des problèmes techniques en plus, et qui générait un surcoût.

C'est pourquoi nous vous proposons cette dotation un peu exceptionnelle par rapport à la politique générale qui est mise en place, au règlement général. Cependant, si nous ne le faisons pas, le projet ne pourra pas sortir.

Avez-vous des questions ou des interventions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'une subvention au titre du soutien au logement locatif social – Grand Dole Habitat, rue des Nicottes à Choisey.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice n° 18.

NOTICE N° 18 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLUi AVEC RÉDUCTION DE ZONES AGRICOLES OU NATURELLES

DCC-2023-137

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. Nous allons aborder la révision allégée n° 1 du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Le 22 décembre 2022, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour l'ouverture d'une procédure de révision. Le 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire a arrêté une première fois le projet dit de révision allégée n° 1.

À la suite de la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le lundi 6 novembre 2023, il a été convenu de l'intégration des résultats des sondages des zones humides réalisés en octobre dernier dans les documents de projet de révision allégée n° 1. Cette intégration permet ainsi une meilleure lisibilité pour les administrés consultant les dossiers d'enquête publique et matérialise précisément la surface de zones humides présentes sur les parcelles à la suite d'une démarche Éviter-Réduire-Compenser.

Par la même occasion, des modifications sont également apportées pour tenir compte des refus de dérogations à l'ouverture à l'urbanisation suite aux arrêtés préfectoraux.

Pour tenir compte de ces évolutions, et pour assurer la stabilité juridique de la procédure, il est proposé au Conseil un nouvel arrêt de la procédure de révision allégée.

Ainsi, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de tirer le bilan de la concertation annexé à la présente délibération, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme ;
- d'arrêter le projet de révision du PLUi ;
- de notifier le projet de PLUi pour examen conjoint aux personnes prévues par le Code de l'Urbanisme et notamment :
 - les services de l'État ;
 - les EPCI limitrophes, qui ont été associés à l'élaboration du PLUi ;
 - les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme ;
 - les maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Ce sont des procédures qui se poursuivent, mais qui respectent l'ensemble des textes en vigueur et Dieu sait s'ils sont nombreux, et un peu complexes ! Nous vous proposons donc de poursuivre selon les modalités qui viennent d'être précisées.

Avez-vous des questions particulières ? Oui.

M. PRAT : Oui, j'ai été surpris de voir devant certaines mairies l'enquête publique affichée et la semaine suivante : « annulé » écrit, barré au milieu. Si c'est pour mieux informer le public sur l'enjeu des zones humides, je trouve que c'est tout à fait louable. J'espère en tout cas que cela permettra de mieux compenser là où elles seront détruites, je pense en particulier à l'extension de la zone de Rochefort-sur-Nenon.

Nous votons à nouveau des objectifs de révision allégée qui avaient été votés au Conseil Communautaire il y a un an, sur divers endroits. Le même jour, il y a un an, nous avons voté la déclaration de projet de compatibilité au PLUi de la relocalisation de la Fruitière à Rainans. J'avais pointé plus tard les enjeux vis-à-vis de l'eau, puisque si cette Fruitière s'installe à Rainans, il y a des enjeux d'écoulement des eaux usées. Vous m'avez répondu « Mais non, il n'y a pas de problème, la station sera aux normes, etc. »,

mais le cours d'eau est tout de même très réduit, des effluents vont se déverser. J'aimerais savoir, dans ce cadre de protection de l'eau, où nous en sommes de ce projet.

M. MICHAUD : J'avais précisé que nous ne votons pas à nouveau ce qui a déjà été voté.

M. PRAT : Ce point-là n'est pas revu.

M. MICHAUD : Non, nous arrêtons simplement la procédure une nouvelle fois parce que nous avons intégré des documents. C'étaient notamment des sondages sur le terrain qui n'avaient pas pu être réalisés à temps puisqu'il y avait une longue période de sécheresse. Cela a bien changé depuis, mais à ce moment-là, c'était la sécheresse.

Par rapport à ce qui est évoqué sur la Fruitière, ce n'est pas la même procédure. Aujourd'hui, je parle simplement de la révision allégée n° 1, il y a une révision allégée n° 2, il y a la modification simplifiée sur Crisse, une autre modification en cours, et la Fruitière fait l'objet d'une autre procédure encore, c'est la mise en compatibilité. Il y en a deux qui ne sont pas encore tout à fait lancées : celle sur la Fruitière et celle sur la biomasse. Aujourd'hui, nous parlons seulement de la révision allégée, nous ne parlons pas de la Fruitière. Cela fera l'objet d'une autre délibération puisque ce n'est pas encore lancé. Nous aurons l'occasion de reparler de ces sujets.

M. le Président : Nous revenons donc à cette notice, qui est seulement une procédure que nous remettons en cause comme cela vient d'être exposé. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois aucune. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le bilan de la concertation et l'arrêt de la procédure de révision allégée du PLUI avec réduction de zones agricoles ou naturelles.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 19, une autre procédure.

NOTICE N° 19 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DE LA VILLE DE DOLE

DCC-2023-138

M. LEFEVRE : Merci, Monsieur le Président. C'est le bilan de la concertation et donc l'arrêt du projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Dole, mais comme le disait monsieur le Président : nous sommes une agglomération, dans son unité et sa diversité.

Pour faire un petit retour, le territoire du PSMV a été défini en 1967, mais il n'a été voté que le 27 décembre 1993. La Ville de Dole s'est donc dotée de ce Plan de Sauvegarde (que l'on appelle le « secteur sauvegardé », pour la plupart d'entre nous). Par délibération du 23 juin 2016, ce document a été mis en révision, procédure validée par arrêté préfectoral du 14 septembre 2016.

Le projet de révision a reçu l'avis favorable des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, puis du Conseil Municipal de la Ville de Dole puisqu'il s'agit dans l'immédiat de vous rappeler le bilan de la concertation. Il y a eu un travail transdisciplinaire, la concertation a eu lieu avec de nombreuses réunions et notamment sous la responsabilité et présidence de Dominique. Elle a donc été bien menée, conformément à l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2016.

Le projet de PSMV a donc été révisé. Je passerai sur l'ensemble des points qui ont été relevés, qu'il s'agisse du règlement ou plus spécifiquement des secteurs qui ont été arrêtés dans ce PSMV. Le projet sera ensuite transmis aux Personnes publiques associées et soumis à l'avis de la Préfecture, pour ensuite être présenté en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture, pour validation.

Le dossier sera ensuite soumis à l'enquête publique, bref, nous sommes encore partis pour une bonne année.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de tirer le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'arrêter le projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'acter que le projet de PSMV sera notifié pour avis aux Personnes Publiques Associées, avant l'organisation de l'enquête publique, préalablement à son approbation définitive ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté pour soumettre le projet de PSMV pour avis à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture dès que possible ;

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à soumettre, le moment venu, le projet de PSMV à enquête publique ;
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pendant un mois ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

M. le Président : Merci. Nous avons présenté en quelques minutes un travail de très longue haleine et très laborieux avec de nombreuses commissions, de nombreux travaux divers et variés comme cela a été rappelé. Je ne sais pas si vous vous êtes plongés dans le document, il est très intéressant au demeurant, mais très pointu et très lourd. Avez-vous des questions particulières sur ce PSMV ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote la constatation de ce bilan et la poursuite de la procédure. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois aucune, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la Ville de Dole

M. le Président : Nous passons à la notice n° 20.

NOTICE N° 20 : CONTRAT DE PRÊT À USAGE AU PROFIT DE MONSIEUR MARESCHAL

DCC-2023-139

M. RYAT : Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, lors de l'acquisition de la Société KOHLER a acquis plusieurs petites parcelles de prés aux alentours. Monsieur MARESCHAL (qui a déjà un bail de contrat de prêt à usage aujourd'hui avec la collectivité) nous a sollicités à nouveau pour avoir trois nouvelles parcelles. Ce bail sera d'une durée d'un an, il prendra effet à partir de la signature entre les deux parties. Il sera renouvelé par tacite reconduction.

Ces parcelles seront uniquement utilisées par Monsieur MARESCHAL à des fins agricoles, à savoir la fauche. Ce contrat est bien évidemment consenti à titre gratuit et en aucun cas ne pourra être assimilé à un bail rural.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes du contrat de prêt à usage entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur MARESCHAL pour la fauche sur les parcelles AO 28p, AO 71 et AO 112 sises à Damparis ;
- de préciser que ce prêt est consenti à titre gratuit ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à usage ci-annexé ainsi que toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur ce prêt à usage ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois aucune, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le contrat de prêt à usage au profit de Monsieur MARESCHAL.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 21.

NOTICE N° 21 : CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES ET DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CAN EN PÔLE UNIVERSITAIRE AVEC LA SPL G2D39

DCC-2023-140

M. DAUBIGNEY : Ce sujet a déjà été évoqué, à plusieurs reprises. Comme vous le savez, la Ville de Dole verra la création d'un nouveau Pôle universitaire, après une longue anticipation de six siècles, par les élus de la Ville. Nous avons délibéré le 9 novembre dernier pour confier à la SPL Grand Dole Développement 39 une mission pour les études nécessaires afin de mener à bien ce projet. Les études sont donc en cours.

Nous avons aussi délibéré sur le principe d'une concession à cette même SPL pour la réalisation et l'exploitation du bâtiment. Aujourd'hui, nous vous demandons de voter le contrat de concession avec la SPL en question pour la réalisation, et l'exploitation du centre du centre d'activités nouvelles pour le Pôle universitaire.

M. le Président : Avant de poursuivre, je vous précise que les membres du Conseil d'Administration de la SPL G2D39, en l'occurrence Gérard FERNOUX-COUTENET, Stéphane CHAMPANHET, Bernard GUERRIN,

Olivier MEUGIN, Jean-Baptiste GAGNOUX, Mohamed MBITEL, Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Nathalie JEANNET, Laetitia JARROD-MERMET, Dominique MICHAUD et moi-même, ne participeront pas au débat ni au vote.

Néanmoins, je vous laisse poser les questions s'il y en a et Jean-Michel y répondra.

Pas de question particulière ? Oui, Monsieur PRAT.

M. PRAT : Ce projet nous est apparu en octobre 2021, à la Ville de Dole, par un rapport pour le développement d'un Pôle universitaire accueillant des étudiants avait été alors voté à l'unanimité par le Conseil municipal, et il avait été alors évoqué l'emplacement de la Charité, à Nodier. Suite à – je suppose – l'intervention de la Région (puisque ce bâtiment appartient à la Région), cela n'a pas pu avoir lieu sur ce site. Le 9 novembre, est apparu au Conseil Communautaire le rapport sur l'installation au CAN. Nous avons voté contre, parce que, comme l'a expliqué Daniel BERNARDIN, que détruire le CAN, qui est un bel outil pour en reconstruire un autre ailleurs, il vaudrait mieux construire directement un bel outil adapté pour les étudiants sur un autre site. Nous pensons que ce serait plus économique.

Je ne veux pas revenir sur tout ce qu'a dit Daniel BERNARDIN. Cependant, quand on regarde les chiffres sur un des documents en annexe, il est évoqué l'investissement de 2 649 000 euros, une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 500 000 euros. On nous a expliqué tout à l'heure que le capital de la SPL pourrait être augmenté, mais c'est bien la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la Ville de Dole qui vont l'augmenter.

Par contre, ce qui me surprend c'est que des subventions du Conseil départemental sont prévues, à hauteur de 500 000 euros, mais rien de la Région, pourtant c'est bien la Région qui a la compétence de la formation. Cela me surprend que la Région ne soit pas associée à ce projet. C'est ma question par rapport à ce financement.

M. le Président : Avec le problème de cette SPL, nous ne savons pas si nous avons le droit de participer au débat, mais cela ne change pas la mise à disposition. Honnêtement, je n'ai pas de réponse à ce jour sur la participation de la Région. La Région n'a pas souhaité participer. Nous en sommes là aujourd'hui.

Mme BOURGEOIS-REPUBLIQUE : En complément, moi qui suis universitaire, nous avons reçu un mail de la Région la semaine dernière qui supprimait tous les financements d'investissement à l'Université de Bourgogne. Donc, cette décision ne me surprend pas, malheureusement.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote cette proposition de mise en concession du bâtiment. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je note 6 abstentions. Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 6 abstentions, approuve le contrat de concession de services et de travaux pour la réhabilitation du CAN en Pôle universitaire avec la SPL G2D39.

M. le Président : Nous poursuivons avec notice n° 22.

NOTICE N° 22 : CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS À AUTHUME – VALIDATION DU PROJET

DCC-2023-141

Mme JEANNET : Il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment pas loin d'ici, à côté de l'école. Ce sera un bâtiment neuf, puisqu'aujourd'hui, nous sommes très à l'étroit sur l'accueil actuel d'Authume. Nous sommes obligés de dispatcher les enfants sur trois ou quatre lieux, ce qui n'est absolument plus possible. Et nous avons surtout une forte augmentation. C'est un accueil de loisirs qui fonctionne toute l'année, autant pour le périscolaire en période scolaire qu'en extrascolaire pendant toutes les vacances.

Ce nouveau bâtiment, qui va donc permettre d'accueillir encore plus d'enfants, sera construit sur le terrain voisin, il fera 715 m², et le montant du projet s'élève à 2 077 000 euros hors taxes. Sur ce financement, nous sommes accompagnés par l'État, la Région et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il y aura un autofinancement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 415 569 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le principe de création d'un accueil de loisirs à Authume pour un montant total estimé à 2 077 841 euros hors taxes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés (en sachant que certains ont déjà été validés) ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents documents afférents à ce projet.

Je rappelle que c'est un très beau projet d'investissement pour les enfants grand-dolois.

M. le Président : Merci de cette présentation. C'est vrai que c'est un beau projet.

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, je vais subtilement pouvoir répondre à Hervé PRAT puisque la délibération précédente me l'interdisait d'une certaine manière, quoique, mais ce sont les nouvelles dispositions législatives qui sont un peu idiotes, parce que, quand quelqu'un est en responsabilité dans une SPL, régie par des actionnaires publics, je ne vois pas pourquoi on ne peut pas participer aux échanges apportant de l'information aux responsables des actionnaires. Il en est ainsi.

Dans cette délibération, il y a une participation de la Région, à hauteur de 415 000 euros. En fait, elle provient du contrat qui est signé avec le Pays Dolois, qui a été validé en Conseil d'Administration du Pays Dolois dans le cadre du contrat entre la Région et les Pays. Il a été convenu dans les échanges avec la Région qu'elle participerait à ce projet d'Authume. Par contre, la Région nous a dit que, pour la Ville de Dole, elle participerait à la réalisation du Parc public de la rive gauche, mais pas au Pôle universitaire, c'était soit l'un soit l'autre. Tout est engagé, déjà, sur la question du Parc public de la rive gauche. Nous avons donc acté le fait qu'il n'y ait pas de participation sur le Pôle universitaire.

C'était il y a six mois. Qu'en sera-t-il dans un an quand nous serons en phase de réalisation du Pôle universitaire ? Peut-être que les choses auront évolué ? Nous en discuterons avec la Présidente le moment venu. C'était par choix dans le cadre du contrat de pays, qui n'est d'ailleurs pas encore signé entre les EPCI du Pays Dolois et la Région. La participation, ici, sur le périscolaire, est liée à ce contrat, et c'est la même logique sur la participation Ville de Dole : la Région est en train de contractualiser avec les Pays sur ses implications financières dans les projets du territoire.

M. le Président : Merci de ces précisions. Y a-t-il d'autres interventions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote le principe de la création de ce bâtiment et son plan de financement. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la construction d'un accueil de loisirs à Authume.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice n° 23.

NOTICE N° 23 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SEMOP GRAND DOLE MOBILITÉS

DCC-2023-142

Mme GUIBELIN : Merci, Président. Dans le cadre de la concession de service public signée avec la SEMOp Grand Dole Mobilités pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023, un avenant est proposé en vue d'ajustements liés à l'offre de services.

Les adaptations sont essentiellement d'ordre technique, à savoir :

- mise à jour du mémoire financier et du compte d'exploitation prévisionnel en lien avec les options réellement retenues : suppression de la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (location de vélos en libre-service) ;
- modification de l'article 158-10 : ajout de la mise à disposition de huit véhicules détenus par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre d'un contrat de leasing, la SEMOp paiera à la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole une redevance égale au montant des loyers payés au crédit bailleur, soit : 1 500 000 euros répartis sur la durée du contrat (7 ans) ;
- modification de l'article 177-1 : deux postes sont retirés du montant des charges à réviser sur le Mémoire Financier et le Compte d'Exploitation Prévisionnel :
 - le montant reversé à l'autorité concédante au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
 - la redevance payée par la SEMOp à l'autorité concédante en contrepartie de la mise à disposition des véhicules.

Des ajustements de l'offre de service sont listés en annexe. Conformément à l'article 166-2 du contrat, la majorité des ajustements ayant une incidence inférieure à 2 % des kilomètres produits, ils n'impactent pas le montant de la Contribution Financière Fixe. Néanmoins, un doublage nécessitant un véhicule supplémentaire a été mis en place en raison de sureffectifs, en date du 6 novembre 2023 sur la ligne 14 pour un montant estimé à 25 000 euros hors taxes par an.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'avenant n°1 et ses annexes au Contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public des voyageurs de la Communauté d'Agglomération

du Grand Dole et prestations de mobilités durable associées avec la SEMOp Grand Dole Mobilités, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document y afférent.

Je vous remercie.

M. le Président : Vous avez compris que ce sont des ajustements un peu techniques, suite à l'ouverture de la nouvelle ligne, il a fallu doubler certains éléments. Le reste, ce sont des ajustements techniques, qu'il fallait valider.

M. PRAT : Je comprends que pour faire ce déploiement, il faille acquérir de nouveaux véhicules, par contre, je suis surpris et je regrette que dans cet ajustement nous voyions à l'intérieur l'abandon de la location de vélos en libre-service. Je lis dans le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 novembre 2023 qui est mis en annexe, que vous avez sollicité une aide au titre du fonds en faveur du développement des territoires intelligents et durables. Là, je dirais que nous « loupons le coche ».

M. le Président : Je laisserai M. SOLDAVINI répondre.

M. SOLDAVINI : Effectivement, quand nous avons lancé la concession de service public, c'est une prestation qui n'a pas été retenue, tout simplement parce que le coût de cette prestation était proche du million d'euros. Il a donc été clairement décidé de retirer cette prestation supplémentaire à ce moment-là. Trois prestations supplémentaires étaient proposées, seulement deux ont été retenues.

M. PRAT : Y aurait-il possibilité d'enclencher un système plus modeste et plus adapté à notre territoire sur ce type de mise en location de vélos en libre-service ?

M. SOLDAVINI : Il y a deux choses. Premièrement, le projet n'était pas si ambitieux, il ne comprenait pas une flotte de vélos très importante, puisque nous étions aux alentours de 80 vélos. Ce n'était pas non plus un projet faramineux.

Deuxièmement, nous avons davantage misé sur le développement de la location de vélos de moyenne et longue durée, qui existe déjà au niveau du Pôle Gare aujourd'hui, où il y aura des investissements supplémentaires pour pouvoir racheter des vélos et augmenter le parc en tout cas dans un premier temps. Je sais que la destination n'est pas tout à fait la même entre de la location très courte durée et ce système-là, mais au vu des coûts annoncés et par rapport à la flotte de vélos qui était proposée, nous avons préféré retirer cette PSE (prestation supplémentaire éventuelle).

M. le Président : Je voudrais donner une précision sur les bus, ce ne sont pas de nouveaux bus que l'on achète, ce sont les bus que nous avons poursuivis de l'ancienne DSP. Il y a eu un petit imbroglio juridique pour savoir comment nous devons faire. Cela a bien été intégré, les bus étaient bien prévus pour rouler dans tous les cas de figure, c'est pourquoi nous les avons en dépenses et en recettes, en ce qui nous concerne, dans le Budget annexe. C'est la poursuite des contrats de bus qui étaient dans l'ancienne DSP. Nous ne savions pas bien comment traiter ce point juridiquement et c'est pourquoi cela a un peu tergiversé. Nous le régularisons par cet avenant.

Y a-t-il d'autres questions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote cet avenant. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'avenant n°1 au contrat de concession de service public avec la SEMOp Grand Dole Mobilités.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 24.

NOTICE N° 24 : AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ - SEMOP GRAND DOLE MOBILITÉS

DCC-2023-143

M. HOFFMANN : Merci, Monsieur le Président. Au vu du plan de trésorerie élaboré par la SEMOp, et afin de pallier les besoins de trésorerie qui pourraient subvenir dans le cadre du déploiement de son activité, il est apparu pertinent de proposer le versement d'une avance de la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole.

Les conditions négociées sont les suivantes :

- montant : 350 000 euros ;
- conditions de rémunération : versement d'intérêts selon le taux de l'index EURIBOR 3M majoré d'une marge de 1,50 % l'an ;
- durée : deux années, renouvelable une fois ;

- conditions de remboursement : remboursement intégral des avances au terme de la convention ou transformation de l'apport dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital social.

Il est précisé qu'un apport équivalent sera consenti par l'actionnaire industriel KEOLIS.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 350 000 euros au profit de la SEMOp Grand Dole Mobilités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

M. le Président : Merci. C'est évidemment prévu dans le plan de financement d'origine.

M. CHAUTARD : Ma première question est : sur quel prévisionnel le chiffre d'affaires de la SEMOp a-t-il été réalisé ? Pourquoi verser 350 000 euros de chacun des associés en courant plutôt que de les verser dans le capital ? Aujourd'hui, effectivement, à un taux EURIBOR de + 1,5 %, cela fait une rémunération de + 5,5 % de l'apport. Un apport en capital ne se rémunère pas.

M. le Président : C'est simplement, premièrement, vous avez bien compris que nous avons partagé la somme entre KEOLIS et la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole (350 000 euros chacun). Il y a tout un plan prévisionnel dans la DSP, mais nous restons toujours prudents par rapport aux plans prévisionnels pour voir un peu comment ils se déroulent. Par prudence, nous avons donc pensé prévoir une aide pour le lancement, notamment, pour que la montée en puissance se fasse bien. Nous disposerons donc, dans la SEMOp, de 700 000 euros pendant deux ans. Au bout de deux ans, soit le fonctionnement et les équilibres se font comme nous l'avons pressenti, il n'y aura plus besoin de cette trésorerie et ils nous la rembourseront, soit c'est trop juste parce que les équilibres ne se passent pas comme nous l'avions espéré et alors nous le capitaliserons. Nous verrons le moment venu.

M. CHAUTARD : Merci. Et au niveau du chiffre d'affaires prévisionnel, quel montant a été retenu ?

M. le Président : Je n'ai plus le chiffre en tête.

M. CHAUTARD : A la louche ? Un million, 2 millions, 5 millions d'euros ?

M. le Président : C'est compliqué. Déjà notre quote-part est de 5 millions d'euros, donc il y a au moins 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Là-dedans, il faut voir la quote-part des participations, nous devons être autour de 5 millions d'euros.

M. CHAUTARD : De chiffre d'affaires ?

M. le Président : Je ne sais pas ce que vous appelez « chiffre d'affaires ». Les rentrées de la SEMOp seront de l'ordre de 5 millions d'euros, mais le prix des billets, par exemple, c'est peut-être 300 000 ou 400 000 euros.

M. CHAUTARD : En fin de compte, la SEMOp a besoin d'avoir énormément de cash ? Parce qu'effectivement, en plus des 700 000 euros : négociation de 500 000 euros d'autorisation de découvert avec la BNP, et également une convention de *cash pooling* avec KEOLIS.

M. le Président : Ce sont des gestions de groupe.

M. CHAUTARD : Certes, mais cela fait beaucoup d'apports pour une SEMOp gérée à 50/50 avec la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole.

M. le Président : Vous rendez-vous compte ? Nous avons 25 bus, un bus coûte 400 000 euros, c'est un patrimoine de 3 à 4 millions d'euros d'actifs. D'amener cela, ce n'est pas choquant. Nous avons un budget de 35 millions d'euros sur 7 ans. Nous ne sommes pas sur des chiffres farfelus.

M. CHAUTARD : Bon. Surtout pour Cyril, il serait peut-être important de pouvoir modifier les mentions légales quand on va sur le site Grand Dole Mobilités, on trouve une SAS (Société par Actions Simplifiée) au capital de 300 000 euros, immatriculée au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) de Lons-le-Saunier, avec un numéro de SIRET qui est celui de KEOLIS. Le siège social est rue des Chauchoux, au lieu d'être à Dole. Ce serait bien de le mettre également à jour.

M. SOLDAVINI : Déjà, je ne m'appelle pas Cyril, pardon, mais ce n'est pas grave. Concernant le siège social, il est bien zone des Chauchoux à Foucherans, puisqu'il se trouve là où est le dépôt. Pour le reste des informations, il faudra effectivement les mettre à jour. Je l'ai noté, merci.

M. le Président : Nous allons vérifier, nous avons un Conseil bientôt, une Assemblée, même.

Y a-t-il d'autres interventions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote cette avance sur le compte courant. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'avance en compte courant d'associé - SEMOp Grand Dole Mobilités.

M. le Président : Nous changeons de thème et passons à la notice n° 25.

NOTICE N° 25 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'EPCC SALINE ROYALE D'ARC-ET-SENANS

DCC-2023-144

M. LEFEVRE : Merci. La Saline Royale d'Arc-et-Senans est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco. L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de la Saline est chargé de ce site touristique majeur de Bourgogne Franche-Comté.

Afin de continuer à développer des projets communs avec l'EPCC et de poursuivre le partenariat mis en place, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit renouveler son adhésion à l'EPCC pour trois ans, dans les mêmes conditions : verser une contribution annuelle à hauteur de 10 000 euros.

Je rappellerai que cet engagement se traduit notamment par la venue de l'orchestre français des jeunes, et je veille particulièrement à ce que ces concerts – d'été, le plus souvent – aient lieu autant dans les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que dans la Ville de Dole, et je cite, de mémoire, le concert que nous avons eu cet été à Menotey, qui était absolument magique.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans ;
- d'approuver le montant de la contribution annuelle de 10 000 euros par an pour les trois prochaines années (2024-2027) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci. Je partage l'intérêt que nous avons de participer à cet EPCC, je pense que c'est tout à fait pertinent. Avez-vous des questions ou des interventions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le renouvellement de l'adhésion à l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans.

M. le Président : Nous poursuivons la notice n° 26.

NOTICE N° 26 : FINANCEMENT 2024 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE TAVAUX – ABERGEMENT – DAMPARIS (EMTAD)

DCC-2023-145

M. LEFEVRE : Par délibération du 15 mars 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire. Je précise bien qu'il s'agit d'une politique de coordination et non pas de gestion de l'ensemble des équipements liés à l'enseignement musical sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Depuis cette date, l'École de Musique Tavaux-Abergement-Damparis perçoit une subvention afin d'harmoniser ses tarifs avec ceux du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole (CRD).

Il convient d'assurer la stabilité tarifaire en allouant une subvention forfaitaire de 80 000 euros, et d'accompagner cette école associative qui fait un très gros travail.

Il y a quasiment 200 élèves, une très belle équipe au Conseil d'administration et je salue le travail de la Présidente. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est au plus près de cette école, comme elle l'est du Conservatoire, mais autrement, avec une autre façon de faire. Je crois qu'il faut vraiment se réjouir du travail mené dans cette école.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 euros à l'École de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis pour l'année 2024 ;

- d'approuver la convention de financement ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention ainsi que tout acte y afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette subvention à l'EMTAD ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le financement 2024 de l'Ecole de Musique Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD).

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice n° 27.

NOTICE N° 27 : NATURA 2000 – RENOUELEMENT DU RÔLE D'OPÉRATEUR DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

DCC-2023-146

M. MEUGIN : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 « Massif de la Serre » depuis 2007, « Forêt de Chauz », « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chauz » depuis 2008.

En tant qu'opérateur, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000. Elle bénéficie pour ce faire d'un financement à hauteur de 100 % répartis entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Union européenne, par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) destiné à l'animation des sites en les dotant de moyens humains et matériels.

La structure porteuse en charge de l'animation d'un site Natura 2000 est désignée pour trois ans renouvelables.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole poursuive pour la période 2024-2026 sa fonction de structure opératrice des sites Natura 2000 « Massif de la Serre », « Forêt de Chauz », et « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chauz » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces projets.

M. le Président : Merci, Olivier. L'objectif est donc de poursuivre cette convention concernant Natura 2000. Y a-t-il des observations ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le renouvellement du rôle d'opérateur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre de NATURA 2000.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 28.

NOTICE N° 28 : NATURA 2000 – ANIMATION DES SITES – ANNÉE 2024

DCC-2023-147

M. MEUGIN : Je poursuis, comme évoqué à l'instant, la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole est donc la structure opératrice des sites Natura 2000. En tant qu'opérateur, elle est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000.

Elle bénéficie de la même manière d'un financement mixte Région Bourgogne-Franche-Comté - Union Européenne par le FEADER, et destiné à l'animation des sites en les dotant de moyens humains et matériels. La Région Bourgogne-Franche-Comté gère les fonds européens, la mobilisation des crédits se fait par le biais d'appels à projets annuels. De la même façon, l'animation des mesures agro-environnementales relève d'un appel à projets annuel dénommé PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de déposer un projet « Animation Natura 2000 » pour l'année 2024, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de la Région Bourgogne Franche-Comté en charge de ces

- dossiers, et en optimisant la demande de financements pour servir au mieux les objectifs à atteindre sur les sites Natura 2000 (plan de financement présenté ci-dessus) ;
- de déposer des projets « Études Natura 2000 » pour l'année 2024, en priorisant les besoins selon le critère d'utilisation opérationnelle des données, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de ces dossiers ;
 - de déposer un nouvel appel à projet PAEC pour 2024 conforme aux objectifs définis dans le précédent PAEC, ou tout autre dispositif de contractualisation s'y substituant, selon les consignes et le calendrier des services de l'État en charge de ces dossiers et de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des projets PAEC ou autre dispositif de contractualisation s'y substituant, animation, et études Natura 2000 pour l'année 2024.

M. le Président : Merci, c'est toute l'animation pour l'année 2024. Y a-t-il des observations ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'animation des sites – Année 2024 dans le cadre de NATURA 2000.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 29.

NOTICE N° 29 : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE LECTURE PUBLIQUE, ARCHIVES ET PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

DCC-2023-148

M. LEFEVRE : C'est la mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque, des archives et du patrimoine de la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole. Il faut juste apporter quelques correctifs, disons, les principales mises à jour apportées au règlement portent sur les points suivants :

- les modalités d'accès et d'inscription avec le passage à l'abonnement gratuit que nous avons voté ensemble depuis le 1^{er} septembre 2023 pour les inscriptions individuelles ou collectives ;
- l'apport d'éléments complémentaires concernant la réglementation pour la communication et la consultation sur place de documents d'archives, du fonds ancien et local. Je vois qu'il était précisé que « la communication des documents antérieurs à l'année 1815 doivent impérativement faire l'objet d'une demande écrite », oui, mais je souhaite qu'il soit marqué au PV : « d'une demande écrite sur place et non pas préalable », là, c'est l'historien qui parle ;
- l'ajout d'un nouveau paragraphe sur la collecte et l'utilisation des données personnelles : le traitement informatique des données conformes aux préconisations du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la nouvelle version du règlement intérieur du service de lecture publique, archives et patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole telle qu'annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci Jean-Philippe. Pour cet ajustement du règlement intérieur, y a-t-il des observations ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la mise à jour du règlement intérieur du service lecture publique, archives et patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 30 : EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

DCC-2023-149

M. le Président : Cette dernière délibération concerne l'élargissement du périmètre d'intervention de la Communauté d'Agglomérations du Grand Dole dans le cadre de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire ».

C'est parti des réflexions qu'il y a sur le territoire en ce moment pour voir si des regroupements scolaires peuvent être optimisés ou réfléchis. Nous devons travailler sur une rationalisation, et à la demande des services de l'État, bien évidemment.

Cette réflexion nous a conduits à proposer d'étendre le périmètre de la définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » en y ajoutant la mention prévue :

« Est reconnue d'intérêt communautaire le portage et la réalisation d'un projet global de création, réhabilitation et extension de groupes scolaires regroupant à minima 3 communes, intégrant les services scolaires, périscolaires, de restauration scolaire et/ou extrascolaires, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée, de l'entité compétente et de ses attributions. »

L'idée de tout cela est de dire : lorsqu'il y a des regroupements d'écoles, actuellement, la commune sur laquelle a lieu le regroupement doit porter le projet. Parfois, la commune n'a pas les moyens matériels de le porter, donc la suggestion est de dire que si le regroupement le souhaite, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut porter ce projet, faire du portage exclusivement, et répartir la charge aux communes en fonction des conventions qui seront mises en place.

C'est une option qui est mise en place, ce n'est évidemment pas une obligation. Les communes feront bien comme elles l'entendent, mais elles auront cette possibilité supplémentaire.

Je ne sais pas s'il y a des questions ou des précisions à demander. Oui, Monsieur BERNARDIN.

M. BERNARDIN : Je voulais intervenir car tout à l'heure, je vous ai parlé de cette dernière notice, et je voudrais y revenir. Pour moi, c'est effectivement une nouvelle compétence que nous prenons.

M. le Président : Non, ce n'est pas une compétence. Non, non, non. Nous définissons un intérêt communautaire, mais la compétence reste aux communes. C'est simplement un outil supplémentaire, disons. Si les communes se débrouillent entre elles, ou celle qui porte le projet veut investir, finance, emprunte et répartit ses emprunts, elle le fait. Si les communes concernées souhaitent que ce soit la Communauté d'Agglomération Grand Dole qui le porte, elle le portera, mais uniquement l'investissement. Tout le fonctionnement restera à la charge des communes dans le cadre de leurs propres compétences.

M. BERNARDIN : D'accord, alors excuse-moi, parce que je pensais que c'était une nouvelle compétence. Nous en aurons une à prendre, de nouvelle compétence, c'est celle qui concerne les publicités. Je souhaite, avant de la prendre, de réfléchir à comment elle sera exécutée financièrement. C'est intéressant de le savoir. Si la compétence est prise, car il suffit qu'un maire soit contre pour que le président ne la prenne pas. Si la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend cette compétence, il sera intéressant de voir comment, financièrement, les interventions seront mises en place par la suite, si ce sont les communes qui paient ou si c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui prend cela sur son budget. Peu importe.

M. le Président : Cela a été évoqué à la dernière Conférence des Maires, mais nous en reparlerons. La compétence du pouvoir de police est transférée automatiquement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais les communes peuvent la conserver si elles le souhaitent. Nous verrons ensuite les modalités.

M. BERNARDIN : Je voulais aussi terminer sur l'intervention de Jean-Michel, à propos de l'École de Musique, je me réjouis, qu'effectivement, ma commune, participe d'une manière solidaire au financement de l'École de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis. Il y a bien un retour des communes, par rapport aussi à ce qui est réalisé dans le secteur de la culture, notamment.

M. DAUBIGNEY : Merci pour ces remerciements, mais les 80 000 euros, encore une fois, Jean-Philippe l'a bien expliqué, c'est pour les problèmes de fonctionnement. Cela n'empêche pas que les frais d'électricité, d'entretien des locaux, etc., restent à la charge de la commune.

M. le Président : bien ! Merci pour votre attention. Avez-vous des questions hors ordre du jour qui est clôturé à l'instant T ?

Je n'ai pas fait voter ! Oui, pardon, c'est important ! Nous sommes partis sur l'École de Musique, et notre ami Daniel BERNARDIN nous a perturbés.

Je reviens au vote sur cette extension de périmètre : y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois aucune, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'extension du périmètre de la définition de l'intérêt communautaire.

M. le Président : S'il n'y a pas de question diverse, je réitère la clôture de cette séance. Je vous remercie d'avance et remercie Grégory SOLVADINI.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le secrétaire de séance,

Gérard FERNOUX-COUTENET

Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE